

**Berlin** Le terroriste est toujours au large *Page A 5*

**Les sénateurs** de Harper resteront plus de huit ans *Page A 3*



**Zeitgeist**  
La solidarité en cadeau  
*Page B 10*

www.ledevoir.com

# LE DEVOIR

Vol. CVII N° 293

LE DEVOIR, LE VENDREDI 23 DÉCEMBRE 2016

1,30 \$ + TAXES = 1,50 \$

SYRIE

## Le régime contrôle tout Alep

« Tombée » ou « libérée », l'une des plus vieilles villes du monde est surtout dévastée

SARAH R. CHAMPAGNE

Le régime syrien a repris jeudi le contrôle total d'Alep, après y avoir mené une lutte impitoyable ayant redoublé d'intensité dans les dernières semaines.

Un général de l'armée est apparu à la télévision d'Etat pour l'affirmer, ajoutant que « cette victoire représente un tournant stratégique dans la guerre contre le terrorisme ». Une partie de la population est descendue dans les rues des quartiers ouest pour se réjouir.

Triomphe pour Bachar al-Assad, la chute de ce bastion représente un cinglant revers pour la rébellion qui s'y accrochait depuis 2012. « Pour la révolution, c'est une période de recul et un tournant difficile », a reconnu Yasser al-Youssef, un responsable du groupe Nouredine al-Zinki.

L'ancienne capitale économique, divisée entre secteurs loyalistes dans l'ouest et rebelles dans l'est, était devenue le principal front du conflit. Depuis l'arrivée en septembre 2015 d'un allié de taille, la Russie, Damas avait repris du terrain, jusqu'au siège complet des rebelles le 17 juillet dernier. La population, alors estimée à 250 000, avait souffert d'une pénurie quasi totale de nourriture, de médicaments et de carburant.

L'armée syrienne avait mené une offensive avec l'appui de l'aviation russe depuis septembre. Relancées avec encore plus de puissance, les frappes terrestres et aériennes ont fait craquer une à une les défenses des insurgés.

L'annonce est survenue peu après le départ du dernier convoi du territoire rebelle. Au moins 34 000 personnes, civils ou combattants, ont quitté cette partie de la ville depuis le début des opérations d'évacuation, selon le Comité international de la Croix-Rouge.

**La guerre continue**

Avec la reconquête totale de la deuxième cité du pays, le régime contrôle maintenant les cinq principales villes de Syrie, dont Homs, Hama,

VOIR PAGE A 10 : ALEP



Des milliers de personnes d'Alep-Ouest sont sorties dans les rues après l'annonce de la reprise de toute la ville par le régime de Bachar al-Assad.

GEORGE OUFALIAN AGENCE FRANCE-PRESSE

SANTÉ

## Où s'arrêtera l'hémorragie ?

Après le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse pourrait être la prochaine province à se désolidariser des autres pour signer une entente avec Ottawa

HÉLÈNE BUZZETTI

Correspondante parlementaire à Ottawa

Le front commun provincial a officiellement volé en éclats jeudi sur la question des transferts fédéraux en santé: le Nouveau-Brunswick a annoncé qu'il s'était entendu avec Ottawa, tandis que la Nouvelle-Écosse confirme que des pourparlers avec le gouvernement fédéral sont en cours. La pression sera d'autant plus intense sur les autres provinces que l'équipe de Justin Trudeau confirme que celles qui refuseront de signer une entente ne recevront tout simplement pas leur part des fonds.

L'entente bilatérale conclue avec le Nouveau-Brunswick jeudi fait en sorte que la province touchera sa part des 11,5 milliards de dollars sur 10 ans offerts par Ottawa pour les soins à domicile et la santé mentale, soit 230 millions.

« Je comprends qu'il y a différentes provinces qui ont une approche différente lorsqu'il s'agit d'envisager le rôle du gouvernement fédéral dans le système de santé. Mais nous, nous accueillons cela favorablement, a expliqué en conférence de presse le premier ministre Brian Gallant. Nous pensons que le fait d'avoir le gouvernement fédéral, le soutien de toutes ses ressources pour nous

VOIR PAGE A 10 : SANTÉ

AUJOURD'HUI



**Culture** · **Changement de propriétaire.** Alexandre Taillefer avait dit espérer conclure l'achat de la revue *L'actualité* avant Noël, et c'est maintenant chose faite. *Page B 2*

**Le monde** · **La puissance nucléaire.** Trump et Poutine veulent accroître leur arsenal nucléaire. *Page B 9*



Avis légaux..... B 8  
Décès..... B 6  
Météo..... B 7  
Mots croisés..... B 7  
Petites annonces..... B 6  
Sudoku..... B 4

JOANNE CORNEAU 1952-2016

## Peindre, c'était toute sa vie

Boudée par les musées, courue par les collectionneurs, Corno s'éteint à 64 ans

CAROLINE MONTPETIT

L'artiste peintre de renommée internationale Corno est morte jeudi des conséquences d'un cancer de la gorge, à l'âge de 64 ans. De son vrai nom Joanne Corneau, l'artiste originaire de Chicoutimi s'était installée à New York au début de la quarantaine.

Ses toiles, hantées par les visages et les corps, féminins et masculins, inspirées de la vague du pop art américain, ont connu un succès certain à travers le monde.

« Elle a connu un succès énorme », commente Roch-André Perreault, de la galerie Perreault à Québec, qui présente les œuvres de Corno en exclusivité pour l'est du Québec. « C'est la seule chez les Québécois à avoir conquis le marché mondial. C'est un peu notre Céline Dion de l'art visuel. »

Il rappelle le départ de Joanne Corneau pour New York, il y a plus de 20 ans, seule, dans une vieille voiture, alors qu'elle ne parlait pas anglais.

« Elle a eu quelques années difficiles à New York, dans une jungle où il n'y a pas juste des artistes locaux. C'était une fonceuse,



DANIELDAIGNAULT.COM

VOIR PAGE A 10 : CORNO

Image tirée du documentaire de Guy Édoin, *Corno*, réalisé en 2013.

## ACTUALITÉS

## Affaire Sklavounos: le dossier soumis au DPCP

Le dossier d'Alice Paquet a été déposé devant le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) mercredi. Des allégations d'agression sexuelle visent le député de Laurier-Dorion, Gerry Sklavounos. Le porte-parole Jean-Pascal Boucher a confirmé avoir reçu le dossier d'enquête du Service de police de la Ville de Québec (SPVQ), qui était chargé de recueillir la preuve. « Il sera sous analyse afin de déterminer la suite des choses, s'il y a lieu ou non de porter des accusations dans cette affaire », explique-t-il. M<sup>me</sup> Paquet avait d'abord dit lors d'un rassemblement avoir subi une agression, avant de nommer le député libéral en question. M. Sklavounos s'était alors retiré du caucus du Parti libéral, avant de prendre un congé prolongé de l'Assemblée nationale.

Le Devoir

## SOURCES JOURNALISTIQUES

## Deux procureurs à la commission nommés

La mise en place de la Commission d'enquête sur la protection de la confidentialité des sources journalistiques progresse, alors que deux procureurs viennent d'être nommés.

C'est le président de la Commission, le juge de la Cour d'appel Jacques Chamberland, qui en fait l'annonce jeudi par communiqué.

Bernard Amyot agira comme procureur-chef de la commission, tandis que Lucie Joncas sera procureure-chef adjointe.

M<sup>e</sup> Amyot pratique depuis plus de 30 ans en litige civil et commercial. Il a été président national de

l'Association du Barreau canadien en 2007-2008, et avait auparavant été président du Jeune Barreau de Montréal en 1991-1992.

M<sup>e</sup> Joncas est avocate depuis 24 ans et agit principalement dans les domaines du droit criminel et du droit de la personne. Elle a été présidente de l'Association québécoise des avocats et avocates de la défense de 2005 à 2007 et siège depuis 2005 au Conseil canadien des avocats de la défense.

## Pratiques policières

La commission a été instituée le 16 novembre par le gouverne-

ment québécois.

Son mandat est d'enquêter, de faire rapport et de formuler des recommandations sur les pratiques policières en matière d'enquête susceptibles de porter atteinte au privilège protégeant l'identité des sources journalistiques, ainsi que sur les pratiques relatives à l'obtention d'autorisations judiciaires, notamment au sujet des mandats d'écoute électronique des journalistes.

La commission a déjà entrepris les démarches nécessaires pour constituer son bureau, notamment l'embauche d'experts et de person-

nel de soutien, est-il indiqué dans le communiqué.

La création de la commission d'enquête fait suite aux révélations récentes selon lesquelles les conversations téléphoniques de plusieurs journalistes ont été épiées soit par la Sûreté du Québec, soit par des policiers du Service de police de la Ville de Montréal, souvent pendant des années, dans le cadre de diverses enquêtes policières.

Elle doit remettre son rapport d'ici le 1<sup>er</sup> mars 2018.

La Presse canadienne

PRÉSENTÉ PAR UNE COMPAGNIE DE RECHERCHE PHARMACEUTIQUE

TROUVER UN  
TRAITEMENT  
EFFICACE,  
MAIS SURTOUT  
RETROUVER  
L'ESPOIR APRÈS  
UN DIAGNOSTIC DE  
SPONDYLARTHRITE  
ANKYLOSANTE



Pendant des vacances à l'Île-du-Prince-Édouard à l'été 2013, la vie de Bjillian MacKinnon a été complètement bouleversée.

Âgée de 28 ans à cette époque, elle avait une carrière gratifiante d'éducatrice à la petite enfance et assumait également le rôle de coach de marathon et de triathlon.

« J'étais heureuse et j'avais une vie bien remplie, dit Bjillian, même si j'ai ralenti la cadence un peu avant la naissance de mon fils. »

Quatre mois après la naissance de son garçon, Bjillian a commencé à s'entraîner pour un triathlon Ironman et courrait régulièrement jusqu'à 30 kilomètres par jour.

« Je me sentais au summum de ma forme physique, affirme cette résidente de Montréal. J'avais mon fils et ma famille. Tout allait pour le mieux. »

Puis, vinrent les vacances où tout allait changer pour Bjillian.

« Je courrais encore jusqu'à 30 kilomètres par jour, dit-elle. Mais rendue au milieu de la semaine, j'avais de la difficulté à courir le tiers de ça en raison de la fatigue, de la douleur et de la raideur. À la fin de la semaine, je pouvais à peine rester en position assise parce que j'avais une douleur atroce à la poitrine et à la colonne vertébrale. »

Bjillian a commencé à perdre ses cheveux et a maigri de presque 20 livres en une semaine. Elle et son mari, constatant la gravité de la situation, ont mis fin à leurs vacances et sont rentrés à la maison pour un rendez-vous avec leur médecin de famille. Le médecin l'a ensuite dirigée en urgence vers un rhumatologue.

« En l'espace de quatre mois, le diagnostic de spondylarthrite ankylosante était tombé, dit Bjillian. J'étais perplexe. Je ne savais pas à ce moment-là que l'arthrite pouvait aussi toucher les jeunes. J'ai été soulagée d'apprendre que ce n'était pas une maladie mortelle, mais je ne savais pas alors à quel point cette maladie était grave. »

La spondylarthrite ankylosante (SpA), maladie qui touche près de 300 000 Canadiens, est une forme d'arthrite qui peut entraîner la fusion de certaines des vertèbres de la colonne vertébrale. Les symptômes comprennent de la raideur et des douleurs dans la colonne, du cou jusqu'au bas du dos.

« Les personnes atteintes d'arthrite se sentent souvent seules et isolées, affirme Janet Yale, présidente et chef de la direction de La Société de l'arthrite. Un des aspects les plus importants de notre travail est d'établir un lien entre ces personnes et une communauté de soutien, c'est-à-dire un groupe de personnes qui comprennent les difficultés que présente cette maladie. Nous leur offrons ainsi du matériel éducatif, de l'inspiration et des ressources pour que ces personnes arrivent à une autogestion efficace de leur maladie. Notre but ultime est d'offrir des solutions qui permettent de mieux vivre avec l'arthrite en attendant de trouver la solution pour guérir cette maladie. »

La clé, selon Bjillian, c'est de prendre le médicament qui fonctionne le mieux pour elle. Sur une période de six mois, on lui a prescrit deux médicaments différents. Au cours de cette période,

« j'ai essayé de retourner au travail, mais sans succès, puisque mon état ne faisait qu'empirer », dit-elle. Elle était alors bénévole pour La Société de l'arthrite et, grâce à la Société, elle a pu rencontrer d'autres patients également atteints d'arthrite et comprenait déjà mieux son pronostic.

Le médecin de Bjillian lui a fourni un plan de traitement pour atténuer ses symptômes.

« Le vent a tourné et j'ai retrouvé ma vie, pendant un certain temps », dit-elle. Cependant, sept mois plus tard, l'état de Bjillian a empiré de façon significative. « J'ai commencé à rejeter le traitement, alors j'ai dû recommencer tout le processus, encore une fois. Penser que la vie revient à la normale et apprendre que ce n'est pas le cas, c'est assez pour vous anéantir. »

Malheureusement, les mauvaises nouvelles ne s'arrêtaient pas là. En plus de devoir composer avec la douleur physique pendant que les médecins cherchaient le meilleur traitement pour elle, elle a dû aussi faire face au stress de la rupture de son couple.

« Je ne pouvais pas garder ma famille intacte, et nous nous sommes divorcés, dit Bjillian. Je me suis retrouvée sans mari, sans travail, avec un nouveau bébé et une maladie chronique. J'étais dans une situation difficile. »

Après plus d'une année sur un deuxième plan de traitement, elle a réussi à atteindre une stabilité médicale, et a retrouvé ses espoirs pour l'avenir.

« Le traitement a mis environ trois mois avant de donner des résultats, mais ça fait un peu plus d'un an maintenant, et ça fonctionne pour moi. Les analyses montrent qu'il n'y a plus aucune inflammation dans ma colonne vertébrale. Je sais que je ne pourrai plus jamais m'adonner à la course, mais je

peux travailler à temps plein, même si j'ai parfois besoin d'un coup de main. »

Ken Gagnon, directeur, Relations avec les intervenants de La Société de l'arthrite, confirme les dires de Bjillian. « Il est très difficile pour les patients de trouver cette stabilité, alors, pour eux, savoir que leur état restera stable est primordial. »

Pour les patients comme Bjillian, il est essentiel de s'investir dans le traitement. D'après M. Gagnon, la première étape de cet engagement, c'est l'éducation. Le 29 octobre, La Société de l'arthrite présentera la Rencontre provinciale sur l'arthrite au Québec, afin d'aider les personnes qui vivent avec cette maladie, en leur donnant un meilleur accès à l'information.

D'après M. Gagnon, l'expérience de Bjillian avec la SpA est positive. « L'histoire de Bjillian montre qu'avec le bon traitement, de bonnes ressources et de bons outils, une personne atteinte d'arthrite peut mieux vivre avec la maladie, et avoir confiance en l'avenir. »

« Le soutien que j'ai dans ma vie fait toute la différence, dit Bjillian. Ce genre d'épreuve vous fait apprécier les bonnes choses de la vie, au quotidien. »

Il y a beaucoup d'options de traitement pour les maladies auto-immunes. Tous les traitements offrent des avantages thérapeutiques, mais comportent aussi des risques qui peuvent être graves. Les risques et les avantages peuvent être différents pour chacun. Si vous êtes atteint de spondylarthrite ankylosante, parlez à votre médecin des traitements qui pourraient vous convenir.

## ACTUALITÉS

COCKTAIL DE FINANCEMENT

## Le NPD et le PC demandent une enquête à Élections Canada

HÉLÈNE BUZZETTI

Correspondante parlementaire à Ottawa

Le Parti conservateur et le NPD demandent à Élections Canada d'ouvrir une enquête sur les présumées demandes de dons illégaux faites par l'organisateur d'un cocktail de financement auquel a participé le premier ministre Justin Trudeau.

La chef conservatrice par intérim, Rona Ambrose, a envoyé une lettre au Commissaire aux élections fédérales, Yves Côté, lui demandant d'ouvrir une enquête sur ce qu'elle qualifie « d'infractions potentielles graves et continues » aux lois électorales. Le NPD a fait de même. « Je suis déjà entré en contact avec Élections Canada et je leur ai demandé de faire une enquête sur ces versements », a indiqué au Devoir le député Alexandre Boulerice.

Le *Globe and Mail* a révélé jeudi que deux personnes — non identifiées — affirment s'être fait demander des contributions de 4500\$ et 5000\$ respectivement pour assister à un cocktail privé en présence de Justin Trudeau. La Loi électorale limite à 1525\$ par année les dons à un parti politique. L'événement, qui fait déjà l'objet d'intenses critiques de la part de l'opposition, qui y voit une façon de monnayer l'accès au premier ministre, s'est tenu en mai dans la résidence privée de Benson Wong, le président de la Chambre de commerce chinoise du Canada.

## Infraction ?

Une des personnes citées par le *Globe* se fait appeler Linda. Elle dit que c'est Benson Wong qui lui a demandé de payer à lui directement les 4500\$. Elle a refusé. La seconde personne dit s'être fait demander les 5000\$ par une organisation sino-canadienne, qu'elle ne veut pas identifier par peur de représailles.

« C'est extrêmement troublant. Si cela s'avérait, on pourrait supposer que la Loi électorale a été enfreinte », continue M. Boulerice. Dans sa lettre, M<sup>me</sup> Ambrose rappelle pour sa part que si « les règles sur les contributions permettent aux organisateurs d'exiger des montants pour la nourriture, les boissons et les divertissements, ces montants doivent correspondre strictement à la juste valeur marchande des articles. Il est clair que les sommes en question excèdent de loin ce qui pourrait être considéré comme une juste valeur marchande ».

Pour l'instant, rien n'indique que le Parti libéral du Canada était au courant de ces demandes d'argent. Se peut-il que Benson Wong ait pris la liberté de recueillir plus d'argent pour son propre bénéfice? « C'est une hypothèse, concède M. Boulerice. Mais ce ne serait pas plus acceptable de donner accès au premier ministre moyennant un paiement à un individu. »

Par courriel, la porte-parole du PLC, Marjolaine Provost, a indiqué que les formulaires de dons au parti indiquent clairement quels sont les plafonds de contribution et que « le parti fait toutes les vérifications nécessaires pour s'assurer qu'aucun sympathisant ne fasse de don supérieur à la limite permise ». Si des sommes excédentaires sont versées, elles sont remboursées, continue M<sup>me</sup> Provost. « Nous ne disposons d'aucune preuve que cela s'est produit pour cette activité. »

Le message laissé à Benson Wong est resté sans réponse. Le Commissaire aux élections a l'obligation de vérifier s'il y a matière à enquête lorsqu'un tiers le lui demande.

Le Devoir



SEAN KILPATRICK LA PRESSE CANADIENNE

La chef conservatrice par intérim, Rona Ambrose, a demandé au Commissaire aux élections fédérales d'ouvrir une enquête.



JUSTIN TANG LA PRESSE CANADIENNE



ADRIAN WYLD LA PRESSE CANADIENNE

Les sénateurs québécois Patrick Brazeau (à gauche) et Leo Housakos, tous deux assermentés le 2 janvier 2009 par l'ancien gouvernement, ont admis cette semaine qu'ils resteraient en poste au-delà du 2 janvier prochain.

## Les sénateurs nommés par Stephen Harper nient s'être engagés à partir après huit ans

MARIE VASTEL

Correspondante parlementaire à Ottawa

Ils ont été nommés au Sénat en appuyant la réforme de Stephen Harper prévoyant des mandats d'une durée limitée, mais les sénateurs de l'ancien premier ministre ne comptent pas pour autant céder leur poste en 2017. Tour à tour, ces sénateurs ont rejeté l'idée de quitter la Chambre haute lorsqu'ils arriveront prochainement au terme d'un mandat de huit ans.

À Noël 2008, le premier ministre Stephen Harper nomme d'un coup 18 sénateurs, inquiet de perdre le pouvoir aux mains de la coalition de partis de l'opposition qui le menace. Le communiqué de presse de son bureau à l'époque stipule que « les nouveaux sénateurs se sont engagés à soutenir la limite des mandats de huit ans et d'autres mesures sur la réforme du Sénat ».

Dans le lot de ces nouvelles recrues sénatoriales se trouvent les Québécois Patrick Brazeau et Leo Housakos, tous deux assermentés le 2 janvier 2009. Joint par *Le Devoir* cette semaine, les deux hommes ont indiqué qu'ils resteraient en poste au-delà du 2 janvier prochain.

À l'instar de dix autres sénateurs nommés en même temps que lui et toujours au Sénat aujourd'hui, Leo Housakos a martelé — par la voix de son adjointe — qu'il n'y avait jamais eu de promesse de sa part à ne siéger que huit ans. « Ce n'est pas une discussion qu'ils ont eue », a

plaidé Jacqui Delaney au sujet des pourparlers entre son patron et Stephen Harper. « Ce qu'il [Leo Housakos] s'est engagé à faire, c'est de moderniser le Sénat en interne », a fait valoir son adjointe.

Patrick Brazeau a renvoyé *Le Devoir* aux réponses qu'il avait fournies au réseau *Global* sur le même sujet. « Je viens tout juste de revenir au Sénat après avoir été en congé sans solde forcé pendant trois ans et demi. [...] J'ai 42 ans. La dernière chose à laquelle je songe, c'est à une retraite du Sénat. » Les sénateurs ne sont pas forcés de prendre leur retraite avant l'âge de 75 ans.

## Il n'en demandait pas tant

Le leader des conservateurs au Sénat, le Québécois Claude Carignan, a pour sa part rejoint la Chambre haute fin août 2009. « Dans toutes les discussions qu'on a eues avec le premier ministre [Harper], il était clair qu'on n'avait pas à démissionner après huit ans », a-t-il relaté. M. Harper réclamait simplement que ses sénateurs partent huit ans après que sa loi modifiant la durée des mandats de sénateurs aurait obtenu la sanction royale. « Il n'y avait pas d'engagement de quelque nature que ce soit, ni de compréhension de l'un ou l'autre que, peu importe ce qu'il se passerait après une nomination, huit ans plus tard ce serait fini », a insisté le sénateur Carignan.

Jacques Demers était de la même cohorte. Le sénateur se remet toujours de deux accidents vasculaires cérébraux. « Il n'a aucun commentaire à ce sujet. Et ce n'est pas possible de lui parler en ce moment », a riposté son adjointe.

Leur collègue Michael MacDonald a fait valoir, comme ses confrères, qu'il s'était uniquement engagé à appuyer les efforts de réforme de Stephen Harper. Et il aurait respecté la durée écourtée d'un mandat si le changement avait été adopté.

Or, la Cour suprême a statué en 2014 qu'il faudrait modifier la Constitution pour limiter la durée des mandats des sénateurs. « On ne m'a jamais demandé de démissionner arbitrairement après huit ans dans l'absence d'une telle loi, et je n'ai pas fait une telle promesse, a-t-il écrit par courriel au *Devoir*. Comme tous les autres sénateurs à la Chambre, j'ai été nommé en vertu de la loi telle qu'elle est stipulée dans la Constitution. »

L'adjoint de Nicole Eaton a affirmé qu'« on ne lui a jamais parlé de mandats — seulement de savoir si elle appuyait de façon générale une réforme du Sénat ». Idem pour Nancy Greene Raine, dont l'adjointe a indiqué qu'« on ne lui a pas parlé de restreindre son mandat dans l'éventualité où de telles limites ne seraient pas instaurées ».

Kelvin Kenneth Ogilvie est arrivé au Sénat avec Claude Cari-

gnan et Jacques Demers, en août 2009. Dans leur cas, le communiqué de Stephen Harper n'indiquait pas qu'ils appuyaient carrément une limite des mandats de huit ans, mais plutôt que les nouveaux sénateurs s'étaient engagés à soutenir sa réforme, « notamment la mesure législative visant à limiter les mandats au Sénat à huit ans ».

Pas de loi, pas d'obligation, insistent les sénateurs de cette seconde cohorte.

« Si une limite aux mandats avait été approuvée par la Cour suprême, et si elle avait été de huit ans, j'aurais absolument appuyé cette idée », a souligné M. Ogilvie.

Linda Frum endosse toujours le principe. « Mais je n'appuie pas l'idée de mandats limités qui s'appliquent de façon unilatérale à seulement certains membres de la Chambre », a-t-elle argué, en dénonçant que seuls les sénateurs conservateurs de Stephen Harper se voient demander de quitter leur poste. « Ça n'a aucun sens. Ce n'est pas une situation équitable. »

Mike Duffy, Pamela Wallin, Carolyn Stewart-Olsen, Don Plett, Stephen Greene, Yonah Martin, Richard Neufeld et Daniel Lang n'ont pas répondu aux demandes du *Devoir*. Percy Mockler et Dennis Patterson n'étaient pas disponibles pour faire une entrevue, selon leurs adjointes. Judy Seidman était à l'extérieur du pays cette semaine.

Avec Hélène Buzzetti  
Le Devoir

## De moins en moins de gens sur l'aide sociale

Cela ne signifie pas que la pauvreté est moins présente au Québec, avertit Québec solidaire

ISABELLE PORTER

à Québec

Le nombre d'assistés sociaux au Québec (6,2%) n'a jamais été aussi bas depuis 40 ans au Québec. Toutefois, ça ne veut pas « nécessairement » dire que les gens sont moins pauvres, selon le ministre de la Solidarité sociale François Blais.

Depuis 15 ans, le Québec a fait de « grands gains » pour réduire la pauvreté chez les familles grâce à l'amélioration des allocations familiales, explique-t-il. « Là où il y a des progrès à faire en termes d'évolution de la pauvreté, c'est les personnes seules ou les couples sans enfants. C'est le grand défi. »

Le gouvernement révélait jeudi que le nombre de prestataires de l'assistance sociale a atteint son niveau le plus faible au Québec depuis 1976. Ainsi, 424 853 personnes reçoivent aujourd'hui des prestations. C'est 30 924 de moins qu'en mai 2014 et presque deux fois moins qu'en 1996 quand le nombre d'assistés sociaux a atteint un sommet de 815 487.

Selon le ministre, les résultats s'expliquent essentiellement par la baisse du taux de chômage, qui a atteint 6,2% en novembre, un autre record depuis 1976.

On sait aussi qu'une partie des personnes qui délaissent l'aide sociale le font parce qu'elles ont atteint l'âge de la retraite et doivent quitter l'aide sociale pour toucher leur pension de vieillesse. Le ministère n'était

toutefois pas en mesure de fournir cette statistique jeudi.

## Une réforme « honteuse »

Du côté des groupes de lutte contre la pauvreté, on insiste sur le fait que les gens ne sont pas nécessairement moins pauvres qu'avant. « Quitter l'aide sociale, ça ne veut pas dire sortir de la pauvreté », soutient Serge Peticler, porte-parole du collectif Un Québec sans pauvreté. « Mon impression est que beaucoup sont entrés sur le marché du travail, mais à très faible salaire », dit-il.

« Les banques alimentaires nous disent que 10% des gens qu'elles desservent sont des travailleurs au salaire minimum », renchérit la députée solidaire Françoise David.

À ses yeux, ces statistiques rendent le projet de loi 70 sur l'aide sociale « encore plus honteux qu'avant ». « Malgré le fait que ce nombre soit le plus faible depuis 40 ans, ils ont quand même tenu à tout prix à passer une loi qui fait en sorte qu'une personne qui, pour toutes sortes de raisons, refuse d'entrer dans un programme, ils vont la couper. »

Interpellé là-dessus, le ministre Blais rétorque que « le projet de loi 70 n'est pas basé sur les coupes » et que des personnes pourraient voir leur chèque amputé « hypothétiquement » si elles refusent de participer aux démarches d'insertion à l'emploi imposées par le gouvernement.

Le gouvernement, souligne-t-il, cible les 17 000 nouvelles personnes aptes à l'emploi qui s'inscrivent à l'aide sociale chaque année. « Ce sont des gens qui pourraient retourner aux

« C'est encore plus pertinent de les sortir de l'aide sociale parce que les emplois sont encore plus disponibles »

Le ministre François Blais à propos des 17 000 personnes aptes à l'emploi qui s'inscrivent à l'aide sociale chaque année

études ou encore retourner vers l'emploi, dit-il. Les bonnes pratiques internationales, c'est de les prendre assez tôt et de les rencontrer pour faire une évaluation de leur situation et ensuite de les amener vers un parcours de réinsertion et de négocier ce parcours-là avec eux. »

Il ajoute qu'avec la baisse du taux de chômage, le marché du travail a encore plus besoin de ces travailleurs potentiels. « C'est encore plus pertinent de les sortir de l'aide sociale parce que les emplois sont encore plus disponibles. S'il y avait 20% de chômage au Québec, ce serait beaucoup plus difficile de justifier un programme comme celui-là. »

Le Devoir

## ACTUALITÉS



Les chercheurs ont évalué l'influence des rennes qui paissent dans la toundra arctique norvégienne sur le bilan énergétique.

MARTIN BUREAU AGENCE FRANCE-PRESSE

## CLIMAT

## Les rennes de l'Arctique contribuent à freiner le réchauffement climatique

PAULINE GRAVEL

Les rennes de l'Arctique ne sont pas seulement d'une aide inestimable pour le père Noël qui doit livrer des cadeaux aux quatre coins du globe, ils contribuent aussi à freiner le réchauffement climatique en broutant les arbustes de la toundra qui absorbent le rayonnement solaire, révèle une étude effectuée en Norvège.

Plusieurs études ont montré que le réchauffement global a entraîné au cours des dernières décennies une augmentation de la végétation dans l'Arctique. Or, cet accroissement du couvert végétal a eu pour effet de diminuer l'albédo, c'est-à-dire le pouvoir réfléchissant de la surface de la Terre, et de ce fait, la quantité de rayonnement solaire reçu à la surface de la Terre qui est réfléchi par celle-ci vers l'espace. Une diminution de l'albédo a eu pour conséquence d'augmenter l'absorption de ce même rayonnement par la surface de la Terre et de produire un réchauffement régional, lequel a favorisé la croissance des arbustes.

Des chercheurs de l'Université d'Umeå, dans le nord de la Suède, ont voulu évaluer l'influence que pouvaient exercer

les rennes sauvages et domestiques qui paissent dans la toundra arctique sur le bilan énergétique à la surface du sol. Pour ce faire, ils ont procédé à des mesures de terrain dans le parc national de Reisa, dans le comté de Troms, en Norvège. Ils ont mesuré l'albédo, la température, l'intensité du broutage et du piétinement de la végétation par les

**Les chercheurs ont pu constater que la présence de grandes densités de rennes transformait le couvert végétal de la toundra arctique**

rennes, et l'indice de surface foliaire par unité de surface de sol, dans quatre parcelles de végétation clôturées qui avaient été abondamment ou très peu broutées par les rennes, et qui par conséquent se distinguaient par la taille et l'abondance des arbustes qui y prospéraient. L'ensemble de ces mesures a été intégré à une modélisation informatique de la surface terrestre.

### Agents de changement

Les chercheurs ont ainsi pu constater que la présence de grandes densités de rennes

transformait le couvert végétal de la toundra arctique. Elle réduisait l'abondance des arbustes, ce qui se traduisait par une diminution de l'indice de surface foliaire et de la hauteur de la canopée, c'est-à-dire la zone de la forêt correspondant à la cime des arbres. Comme prévu, ces changements entraînaient une augmentation substantielle de l'albédo (ou réflexion du rayonnement solaire) au cours de la saison estivale. Les résultats de la modélisation ont également montré que cet accroissement de l'albédo induisait vrai-

semblablement une diminution du rayonnement net — soit le rayonnement solaire reçu moins le rayonnement renvoyé vers l'espace par réflexion — et des flux de chaleur à la surface terrestre, sous forme d'une diminution de la température et de l'évapotranspiration. Ces résultats confirment donc que les sites qui avaient été plus abondamment broutés absorbaient moins de rayonnement.

«Même si les différences estimées demeurent petites, elles sont néanmoins suffisamment grandes pour avoir des conséquences sur l'équilibre éner-

gique régional. Par exemple, les différences dans le rayonnement net et les flux de chaleur entre les parcelles ayant été fortement broutées et celles l'ayant été plus légèrement sont égales ou supérieures, par unité de surface, à un réchauffement atmosphérique global de 4,4 watts par mètre carré, lequel est associé au doublement de la concentration de dioxyde de carbone dans l'atmosphère terrestre», indiquent les auteurs de l'étude dans l'article qu'ils ont publié le 21 décembre dans le journal *Environmental Research Letters*.

Les chercheurs soulignent aussi le fait que d'assez petites différences dans l'abondance des arbustes, comme celles correspondant aux changements qui peuvent survenir pendant une décennie de réchauffement ou d'absence de broutage, ont entraîné des différences détectables dans l'albédo, ainsi que dans le rayonnement net et les flux de chaleur. Ce qui démontre que le réchauffement climatique dans l'Arctique peut être amplifié par l'effet de l'expansion des arbustes sur l'albédo. Cette étude met aussi en évidence le potentiel que représentent les herbivores pour atténuer le réchauffement futur.

Le Devoir

## ZOOLOGIE

## Ce qui se passe dans la tête des espèces

Le primatologue Frans de Waal publie un livre sur l'intelligence des animaux

NATHALIE LEVISALLES

Spécialiste des grands singes, Frans de Waal souhaite restituer l'homme parmi les autres animaux. Si les facultés de l'orang-outan, de la pieuvre ou de la chauve-souris sont souvent sous-estimées, c'est parce qu'ils voient le monde différemment de nous.

Depuis une trentaine d'années, le primatologue Frans de Waal nous fait découvrir ce qui se passe dans la tête et dans les sociétés des grands singes. Livre après livre (*La Politique du chimpanzé*, *Bonobos: le bonheur d'être singe*, *L'âge de l'empathie...*), il décrit précisément et malicieusement les bonobos et les chimpanzés en particulier, montrant aussi à quel point ils sont proches de nous autres humains. Dans son dernier livre, *Sommes-nous trop «bêtes» pour comprendre l'intelligence des animaux?*, il s'intéresse à l'intelligence animale en général. Celle des singes, mais pas seulement. Il est aussi beaucoup question de dauphins, d'éléphants, de pies et d'un certain Alex, perroquet génial qui maîtrise notamment le concept de couleur.

De Waal rapporte d'incroyables marques d'intelligence technique ou sociale. Chez le chimpanzé, il nous montre une spectaculaire (et bien supérieure à celle des hommes) aptitude à mémoriser des nombres de 1 à 9. Mais aussi, chez les mâles en quête de pouvoir, une disposition à prendre les petits dans les bras pour se faire bien voir des femelles, comme n'importe quel candidat en campagne électorale.

Il y a aussi d'hallucinantes pages sur un geai manipulateur ou sur l'énigmatique pieuvre, capable d'utiliser des outils et de reconnaître les visages des humains qui la nourrissent. «Nous avons l'habitude que les animaux qui sont intelligents vivent longtemps et élèvent leurs jeunes. Les pieuvres ne font rien de tout ça. Et en plus, elles se mangent entre elles», remarque le chercheur.

Mais, au-delà de performances parfois inouïes des animaux, ce qui fait l'intérêt de ce livre, c'est le point de vue de l'auteur qui rappelle l'importance d'exercer son empathie pour espérer comprendre quelque chose à ce qui se passe dans la tête des autres espèces. Se tenir à une distance «scientifique», dit-il, ne sert en réalité qu'à masquer notre gêne à reconnaître les émotions et aptitudes des animaux.

Il y a aussi ces très étonnantes moments de relations personnelles. Comme lorsque De Waal réussit à convaincre une femelle chimpanzé d'aller faire un test en lui expliquant calmement qu'il n'a pas toute la journée et que serait sympa qu'elle s'y mette.

**Vous avez inventé le terme «anthropodéni». Pour quelle raison?**

C'est une réaction à l'accusation d'anthropomorphisme. Depuis longtemps, certains chercheurs disaient: quand des chimpanzés s'embrassent et s'enlacent après une bagarre, il faut appeler ça «contact postconflit» parce que, si vous appelez ça «réconciliation», vous sous-entendez que ce qui se passe chez les chimpanzés est semblable à ce qui se passe

chez les hommes. Eh bien moi, je dis que si dans une espèce proche de nous, des individus font des choses semblables dans des circonstances semblables, on doit faire l'hypothèse que, derrière, il y a la même psychologie. A moins que quelqu'un prouve le contraire. La plupart des sciences sociales sont dans l'anthropodéni: elles considèrent l'être humain comme une espèce très spéciale, en dehors de la nature. Mais affirmer qu'il y a une discontinuité entre l'homme et le singe, c'est du néocréationnisme. On accepte Darwin, on reconnaît que l'homme est le produit de l'évolution... mais seulement jusqu'au cou. La tête des hommes, leur esprit, c'est autre chose! Sauf que notre cerveau est essentiellement un cerveau de singe, il est plus gros, il peut sans doute faire plus de choses, mais il n'est pas différent.

**Il s'est écoulé beaucoup de temps avant que les Japonais, qui ont apporté des choses essentielles à la primatologie, soient reconnus en Occident...**

Quand, dans les années 50, les chercheurs japonais, et en particulier Kinji Imanishi, ont expliqué qu'ils pouvaient reconnaître une centaine de singes différents et les appeler par leurs noms, on ne les a pas crus, on s'est moqué d'eux. Les Japonais suivaient les individus sur la durée, ils observaient la parenté, les relations sociales, ils ont découvert des tas de choses, dont la culture animale. Mais quand j'étais étudiant, les profs me disaient: ne lis pas les articles des Japonais, ils ne sont pas scientifiques. Aujourd'hui, toutes les idées qu'Imanishi a lancées sont devenues *mainstream*, au point que nombre d'articles sur la culture animale ne mentionnent pas les scientifiques japonais... Les gens ont oublié d'où ça venait. [...]

**Entre les années 1960 et 1990, on a tenté d'apprendre le langage aux grands singes, avec des résultats décevants. Les singes comprennent pourtant des mots...**

Comprendre un mot veut dire qu'on peut attacher un symbole arbitraire à un objet. C'est une chose que les grands singes font très bien, mais ce n'est pas exactement le langage. Au début, les linguistes avaient défini le langage comme une communication symbolique. Quand ils ont vu que les singes pouvaient utiliser les mots de manière appropriée, ils ont dit: en fait, l'essence du langage, c'est la syntaxe. Et il est clair que les grands singes n'ont pas beaucoup de syntaxe. Mais ces expériences ont permis de voir qu'il y avait de la cognition chez les animaux. Ensuite, on a vu que leur usage du langage n'était pas supérieur à celui d'un enfant de deux ans.

Les chimpanzés demandent: «Est-ce que je peux avoir une banane? Est-ce qu'on va jouer?», mais ils ne réfléchissent pas sur le cosmos et ne posent pas de questions sur la politique. [...]

Libération

**D** Lire aussi: La version longue de ce texte, sur nos plateformes numériques.

## SERVICES CANINS

## La SPCA laisse tomber Montréal

L'organisme ne digère pas l'adoption du règlement interdisant les nouveaux pitbulls

JEANNE CORRIVEAU

La SPCA n'offrira plus de services canins à Montréal à compter du 31 mars prochain en raison de l'entrée en vigueur du règlement interdisant les nouveaux pitbulls. Les neuf arrondissements qu'elle dessert devront donc se débrouiller autrement au printemps pour gérer les chiens errants et abandonnés.

En septembre dernier, la SPCA avait prévenu la Ville qu'elle cesserait d'assurer les services canins prévus dans ses contrats avec plusieurs arrondissements si Montréal allait de l'avant avec son règlement sur les chiens dangereux.

«La SPCA n'a d'autre choix que de cesser d'accepter par

contrat des chiens puisque cela amènerait inévitablement à euthanasier en série des chiens en santé et au comportement irréprochable, ce qui est à l'encontre de ses valeurs et de sa mission», a indiqué l'organisme jeudi.

La SPCA, qui dit recevoir chaque année plus de 2000 chiens abandonnés, entend toutefois respecter les clauses des contrats touchant la gestion des autres animaux, comme les chats et les animaux exotiques.

### Un plan B?

À l'automne, la SPCA avait contesté la validité de certaines dispositions du règlement de la Ville sur le contrôle des animaux. La Cour supérieure avait suspendu les articles portant sur les pitbulls avant que la

Cour d'appel annule cette décision, permettant l'entrée en vigueur de l'ensemble du règlement en attendant que la cour se prononce sur le fond.

La Ville de Montréal est demeurée vague, jeudi, au sujet de la suite des choses. Dans un courriel, elle a indiqué être en discussions avec les arrondissements concernés afin d'examiner différentes options: «La solution qui sera retenue visera à assurer la continuité des services animaliers dans ces arrondissements.»

La SPCA assure les services animaliers dans neuf arrondissements, parmi lesquels le Sud-Ouest, Rosemont-La Petite-Patrie, Anjou, Montréal-Nord, le Plateau-Mont-Royal et Verdun.

En septembre dernier, l'en-

treprise Berger blanc avait dit être disposée à prendre la relève si nécessaire. «Nous, on est prêts. Plusieurs des arrondissements ont fait affaire avec nous pendant des années. Donc, ils pourraient revenir avec Berger blanc et on continuerait à mettre en application des parties de contrats», avait alors expliqué Pierre Couture, président du refuge.

M. Couture avait toutefois signalé que la Ville devrait lancer un appel d'offres si elle devait trouver un autre fournisseur. Berger blanc n'a pas rappelé Le Devoir jeudi.

La Ville de Montréal prévoit de se doter de sa propre fourrière, mais celle-ci n'entrera en fonction qu'en 2018.

Le Devoir

### ÉMISSION SPÉCIALE DE LA VEILLÉE DE NOËL

MUSIQUES ET PROPOS SUR LA FÊTE DE LA NATIVITÉ

SAMÉDI, 24 DÉCEMBRE, DE 18 h À MINUIT / ANIMÉ PAR MARTIN DUCHESNE

\* LA MESSE DE LA NATIVITÉ  
\* LA MESSE DU JOUR DE NOËL  
\* LA MESSE DU NOUVEL AN

SAMÉDI, 24 DÉCEMBRE, À MINUIT  
DIMANCHE, 25 DÉCEMBRE, À 11 h  
DIMANCHE, 1<sup>ER</sup> JANVIER 2017, À 11 h

\* EN DIRECT DE L'ORATOIRE SAINT-JOSEPH DU MONT-ROYAL

91,3 FM  
MONTRÉAL

100,3 FM  
SHERBROOKE

89,9 FM  
TROIS-RIVIÈRES

89,3 FM  
VICTORIAVILLE

104,1 FM  
RIMOUSKI

1 855 212-2020 | SUIVEZ-NOUS **f**  
radiovm.com

## ATTENTAT DE BERLIN

## Berlin meurtrière

CHRISTIAN  
RIOUX  
à Paris

**S**i toute la lumière n'est pas faite sur l'attentat de Berlin, on sait que le lieu n'a pas été choisi au hasard. Pas plus que les dessinateurs de *Charlie Hebdo* n'avaient été désignés arbitrairement comme des cibles. A l'époque du Mur, l'église du Souvenir était le cœur vivant de cette ville perdue aux confins de la Pologne. C'est là, sur le Kurfürstendamm, que se trouvait le centre commercial de cet îlot de liberté qu'a été Berlin Ouest. Un îlot dont 45 ans d'encerclement par le totalitarisme communiste ne sont pas venus à bout.

Mais, il n'y a pas que cela. L'église avec son clocher jamais reconstruit, surnommé la « dent creuse », symbolisait à elle seule toute la tragédie allemande. Celle d'une civilisation chrétienne, qui avait certes conduit aux pires horreurs du XX<sup>e</sup> siècle, mais qui voulait garder la trace de son histoire. Toute la trace ! Celle de sa grandeur comme celle de sa blessure. D'ailleurs, mardi soir, les Berlinoises ont aussitôt célébré une messe sur ce lieu symbolique, exactement comme les Parisiens s'étaient spontanément rassemblés l'année précédente place de la République.

Depuis 1989, les Berlinoises s'étaient pourtant dépêchées d'oublier ce lieu mythique. Sous une avalanche de fer et de béton, la ville retrouva son centre-ville d'avant-guerre. Celui d'Alfred Döblin et de Bertolt Brecht. On supprima jusqu'à la plus petite trace du Mur, comme si l'on voulait aussi l'effacer des mémoires. Loin de la frénésie de la Friedrichstrasse, cachée derrière les arbres du Tiergarten, la Breitscheidplatz n'était plus qu'un lieu périphérique avec son petit marché de Noël.

Mais les islamistes, qui connaissent le poids des civilisations, ont plus de mémoire que nous. Comme s'ils savaient que c'était là, sur ce lieu symbolisant à la fois l'Allemagne chrétienne et le pays meurtri, qu'un attentat ferait le plus mal. Les agressions de *Charlie Hebdo*, de l'Hyper Cacher et du Bataclan touchaient la France laïque, festive, à la parole libre et qui avait su intégrer les Juifs. L'attentat de lundi touche en plein cœur l'Allemagne chrétienne et sa mémoire meurtrière.

En quelques instants se sont évaporés tous les arguments qui prétendaient désigner la laïcité de la France, son passé colonial et le chômage comme les causes des attaques de *Charlie Hebdo* et du Bataclan. En Allemagne, pas de laïcité « à la française », pas de chômeurs, pas d'immigrants issus des anciennes colonies. Pas plus d'ailleurs qu'à New York en 2001, à Madrid en 2004, à Londres en 2005 et à Bruxelles en 2015. Simple-

ment des Occidentaux de tradition chrétienne et démocratique. Mais, n'ayons crainte, sitôt l'émoi dissipé, il se trouvera de bonnes âmes pour dire aux Allemands qu'ils l'ont bien cherché et qu'ils méritent leur sort. Comme on le dit encore chaque jour aux Français.

Pas plus que la France, l'Allemagne n'en a fini avec le totalitarisme. Celui d'aujourd'hui est différent, mais comme les précédents, il réclame son lot de victimes. C'est ce que le peuple allemand, qui se croyait protégé par son pacifisme légendaire, découvre avec stupeur ces jours-ci. A l'évidence, des questions méritent d'être posées sur l'action des services de police. Personne ne comprend comment le chauffeur de ce camion-bélier, Anis Amri, a pu s'échapper si facilement du lieu du drame ni pourquoi il a fallu 48 heures pour se lancer à sa poursuite alors que le camion contenait des documents l'identifiant.

L'Allemagne est aujourd'hui aux prises avec les mêmes problèmes que la France. D'abord, comme les responsables des attentats de Bruxelles et de Paris, ce Tunisien de 24 ans a pu circuler en Europe sans jamais être importuné. Une fois son statut de réfugié refusé, comme des milliers d'autres, il n'a pas été expulsé. Les frontières nationales représentent la première et la principale protection contre le terrorisme, nous confiait récemment un spécialiste israélien de la lutte antiterroriste. Comme ses semblables à Paris et à Bruxelles, Amri avait été identifié par les services de renseignement. Au-delà de l'État d'urgence, qui devient vite inutile, nos pays ne savent toujours pas comment neutraliser ces individus pourtant connus des services de police. La réponse n'est pas évidente, mais il faudra la trouver en respectant scrupuleusement l'état de droit.

En France, à la faveur de la campagne présidentielle, le débat se poursuit sur la manière de combattre l'islamisme — l'un des principaux candidats, François Fillon, a même commis un livre sur le sujet. Nul doute qu'il en sera de même en Allemagne. On peut faire confiance aux Allemands, et peut-être même à Angela Merkel, pour renvoyer dos à dos deux extrémismes. Celui de l'extrême droite avec ses propos obscènes qui osent attribuer les morts de Berlin à la chance. Mais aussi celui de l'autoflagellation naïve qui prêche la disparition des frontières et refuse de désigner le seul vrai totalitarisme de notre époque.

À quelques mois d'importantes échéances électorales, le couple franco-allemand est bien mal en point. Alors qu'il se cherche des raisons d'exister dans la tempête qui secoue l'Europe, il pourrait trouver dans ce combat l'occasion de ne pas se dissoudre complètement.

« Les frontières nationales représentent la première et la principale protection contre le terrorisme, nous confiait récemment un spécialiste israélien de la lutte antiterroriste »



Les visiteurs ont repeuplé le marché de Noël de Breitscheidplatz, qui a été rouvert au public jeudi matin, trois jours après l'attentat meurtrier qui y a eu lieu.

## Critiquée, Angela Merkel cherche à calmer les angoisses

De nombreuses critiques fusent sur la sécurité au pays

ANTOINE  
LAMBROSCHINI  
à Berlin

Angela Merkel a tenté jeudi de rassurer l'opinion publique en disant espérer « bientôt » l'arrestation du suspect tunisien de l'attentat de Berlin, alors que la police est vertement critiquée pour avoir laissé filer cet islamiste notoire.

Les enquêteurs ont retrouvé les empreintes digitales d'Anis Amri, un Tunisien demandeur d'asile débouté de 24 ans, dans la cabine du camion utilisé pour le carnage de lundi soir dans un marché de Noël. Ce qui ne laisse plus guère de doute quant à son implication, selon le ministre de l'Intérieur Thomas de Maizière.

Si plusieurs perquisitions ont eu lieu en Allemagne jeudi, aucune indication n'a été donnée quant à l'endroit où il pourrait se terrer près de 72 heures après cette attaque revendiquée par le groupe État islamique.

L'attentat a fait douze morts, dont six Allemands, un Polonais, une Italienne et une Israélienne. Après une visite au quartier général des enquêteurs à Berlin, Angela Merkel a dit espérer « une arrestation bientôt », louant « le travail hautement professionnel [...] sans accroc » des limiers. Elle s'est aussi dite « très fière » du « calme » des Allemands, qui n'ont pas cédé à la panique après l'attentat islamiste le plus sanglant qu'ait connu le pays.

### Critiques

Ces propos interviennent au moment où les autorités de tous les domaines, politique, fédéral, régional, police et justice, sont sous le feu des critiques pour avoir laissé libre Anis Amri pendant des mois alors qu'il était classé islamiste « dangereux ».

Le gouvernement a néanmoins promis des « conséquences » au moment opportun

concernant les dysfonctionnements constatés.

Les policiers ont été vivement critiqués d'abord pour avoir focalisé leur attention pendant 24 heures sur un suspect pakistanais finalement mis hors de cause.

Dès mardi matin, les papiers d'Amri avaient été retrouvés dans le camion, mais l'avis de recherche allemand et européen n'a été lancé que dans la nuit de mardi à mercredi, lui laissant un temps précieux pour disparaître.

### Surveillé

Par ailleurs, le jeune Tunisien, arrivé en Allemagne en juillet 2015, n'a jamais réellement été inquiété par les autorités alors que celles-ci qui avaient pourtant accumulé une foule d'indices.

Elles le soupçonnaient de vouloir commettre un attentat en Allemagne et le savaient en contact avec des salafistes connus, alors qu'il circulait

### Angela Merkel a dit espérer

« une arrestation bientôt », louant « le travail hautement professionnel [...] sans accroc » des limiers

dans le pays en utilisant une demi-douzaine d'identités.

L'homme faisait même l'objet d'un signalement pour sa dangerosité au centre national de lutte antiterroriste. Il avait été placé sous surveillance policière pour un possible projet d'attentat, avant que la justice ne classe l'affaire faute d'éléments probants.

Par ailleurs, une fois sa demande d'asile rejetée, l'Allemagne a mis des mois à obtenir de la Tunisie qu'elle accepte son expulsion. Berlin n'avait pas non plus été informé qu'Anis Amri avait passé quatre ans en prison en Italie pour des violences et un

incendie d'école.

Enfin, le *New York Times* affirme qu'il était connu des autorités américaines pour avoir au moins une fois été en contact avec le groupe EI et avoir fait des recherches sur Internet afin de fabriquer des explosifs. Le magazine *Der Spiegel* affirme que des écoutes démontrent qu'il s'était proposé « depuis des mois » pour une mission suicide.

« Ce n'est pas comme cela que nous allons garantir la sécurité de l'Allemagne », a dénoncé un responsable du parti conservateur de M<sup>me</sup> Merkel (CDU), Armin Laschet, admettant que « les informations que nous avons sur la manière dont les autorités ont travaillé sont choquantes ».

La presse n'est guère plus tendre : le quotidien conservateur *Die Welt* parle de « bavures ». « Les autorités l'avaient dans le viseur et il a quand même réussi à disparaître », s'étonne le *Spiegel*.

Angela Merkel se retrouve fragilisée au moment où elle compte briguer un quatrième mandat à la chancellerie en septembre 2017. Elle reste attaquée par la droite populiste et même certains de ses alliés pour avoir accueilli 900 000 de

mandeurs d'asile en 2015 et 300 000 de plus en 2016.

Les populistes de l'AFD, en plein essor depuis un an, ont accusé ces derniers jours la chancellerie d'avoir le sang des victimes de Berlin sur les mains. Pour eux, elle est « finie ».

Malgré tout, un semblant de normalité reprenait ses droits à Berlin. La police a autorisé la réouverture du marché de Noël où le carnage a eu lieu. La foule s'est déplacée pour rendre hommage aux victimes et montrer, un verre de vin chaud à la main, qu'elle ne céda pas à la peur.

Agence France-Presse

## Le casse-tête des migrants d'Afrique du Nord

ANTOINE  
LAMBROSCHINI  
à Berlin

Depuis près d'un an, l'Allemagne tente sans succès de régler un casse-tête : comment expulser les demandeurs d'asile tunisiens, marocains et algériens, lorsque leur pays d'origine refuse de les reprendre, et comment en dissuader de nouveaux de venir ?

Le principal suspect de l'attentat du marché de Noël de Berlin, le Tunisien Anis Amri, avait vu sa demande d'asile rejetée et aurait été expulsé si son pays n'avait pas bloqué la procédure. Ce qui exaspère les responsables allemands.

Berlin a en effet mis la pression sur le Maroc, la Tunisie et l'Algérie début 2016, peu après que la police eut établi que l'essentiel des auteurs identifiés des centaines d'agressions sexuelles commises la nuit du Nouvel An à Cologne étaient des ressortissants de pays du Maghreb en situation irrégulière.

### Question de papiers

Lorsque l'Allemagne veut renvoyer un demandeur d'asile débouté en Algérie, au Maroc ou en Tunisie, malgré l'existence d'accords de réadmission, ces trois pays réclament que l'intéressé soit en possession d'un document d'identité national valide, faute de quoi l'État concerné refuse de reprendre son ressortissant.

Tout Tunisien, Marocain ou Algérien, s'il veut éviter une expulsion, n'a alors qu'à détruire ses papiers d'identité pour échapper au moins temporairement à l'expulsion.

Du côté allemand s'engage alors une procédure administrative lourde. Berlin demande officiellement au pays concerné d'établir un document de voyage provisoire pour la personne devant être expulsée et doit fournir pour cela les éléments permettant de prouver son identité (les empreintes digitales par exemple).

Dans le cas d'Anis Amri, dont la demande a été rejetée en juin 2016, cela a pris des mois. La Tunisie a d'abord nié qu'il soit tunisien avant de se rendre à l'évidence. Coïncidence, l'accord de Tunis en vue de l'expulsion est arrivé en Allemagne mercredi, deux jours après l'attentat dont est soupçonné le jeune Tunisien.

En début d'année, le ministre allemand de l'Intérieur, Thomas de Maizière, s'était pourtant rendu dans les trois capitales maghrébines et était revenu avec des promesses d'une coopération accrue en matière d'expulsion et de réadmission.

Les ressortissants de ces pays d'Afrique du Nord n'ont presque aucune chance d'obtenir le statut de réfugié. Entre janvier et novembre 2016, le taux de demandes d'asile approuvées était de 2,7% pour les Algériens, 3,5% pour les Marocains et 0,8% pour les Tunisiens.

Entre janvier et novembre 2016, 3416 Algériens, 3829 Marocains et 902 Tunisiens ont déposé des demandes d'asile. À titre de comparaison, au premier semestre, 56 personnes ont été renvoyées en Algérie, 43 au Maroc et 67 en Tunisie.

Agence France-Presse

### À LIRE DEMAIN

SIGNÉ PAR JOSÉE  
BLANCHETTE.  
PHOTOS DE JACQUES  
NADEAU.

POUR LE TEXTE  
ET LE CONTEXTE

LE DEVOIR



## TOFFIÉ

### LE TOFFIÉ DE MARIE

En cette veille de Noël, Antoine délaisse son grand orgue pour lever le voile sur le mystère de toute une vie. À lire demain : un conte sur l'amour, un conte au goût de caramel à la fleur de sel.

## ÉCONOMIE



HYOSUB SHIN/ATLANTA JOURNAL/AP

La consommation des ménages américains a continué de jouer son rôle traditionnel de moteur de la croissance.

## MARCHÉS BOURSISERS

TORONTO				New York				PÉTROLE			
S&P TSX				S&P 500				52,95			
15 335,23 ▲ +29,34				2260,96 ▼ -4,22				+0,46 \$US			
								+0,9%			
								OR			
								1130,70			
								-2,50 \$US			
								-0,2%			
								DOLLAR CANADIEN			
								74,09			
								-0,50 \$US			
								-0,7%			
								1\$US = 1,3497			
								71,01			
								-0,50 EURO			
								1 EURO = 1,4083			

Titre	Symbole	Fermature	Variation (\$)	Variation (%)	Volume (000)	Titre	Symbole	Fermature	Variation (\$)	Variation (%)	Volume (000)
-------	---------	-----------	----------------	---------------	--------------	-------	---------	-----------	----------------	---------------	--------------

## LES INDICES DE LA BOURSE DE TORONTO

Titre	Symbole	Fermature	Variation (\$)	Variation (%)	Volume (000)
S&P TSX	SPTT15335.23	29.34	0.19	150280	
S&P TX20	TX20	644.54	-1.26	-0.20	49618
S&P TX60	TX60	906.68	2.71	0.30	75840
S&P TX60 Cap.	TX6C	1002.61	3.00	0.30	75840
Cons. de base	TTCS	519.49	-0.24	-0.05	3438
Cons. discrv@v	TTCD	180.02	-0.27	-0.15	5581
énergie	TTEN	223.92	0.52	0.23	25730
Finance	TTFS	285.73	-0.02	-0.01	19305
Aurif@re	TTGD	177.57	0.63	0.36	61854
Sant@	TTHC	65.76	0.53	0.81	6632
Tech. de l'info	TTTK	55.96	-0.04	-0.07	5415
Industrie	TTIN	204.54	-0.21	-0.10	12323
Mat@riaux	TTMT	220.28	-0.05	-0.02	53009
Immobilier	TTRE	283.40	-0.25	-0.09	3595
Tv@l@coms	TTTS	149.76	1.35	0.91	2731
Sev. collect.	TTUT	234.81	1.57	0.67	5979
M@taux/minerals	TTMN	670.38	0.00	0.00	0

## TSX CROISSANCE

Titre	Symbole	Fermature	Variation (\$)	Variation (%)	Volume (000)
TSX Venture	JX	720.15	1.66	0.23	85342

## ENTREPRISES DE CONSOMMATION DISCRÉTIONNAIRE

Titre	Symbole	Fermature	Variation (\$)	Variation (%)	Volume (000)
Alim. Couche-Tard	ATD.B	61.55	-0.22	-0.36	519
Canadian-Tire	CTC.A	138.90	-1.28	-0.91	217
Cogeco	CCA	66.04	0.66	1.01	58
Corus	CJR.B	12.58	0.18	1.45	295
Groupe TVA	TVA.B	3.23	0.07	2.22	57
Jean Coutu	PJC.A	20.65	-0.10	-0.48	233
Loblav	LG	70.66	0.10	0.14	460
Magna	MG	59.33	-0.50	-0.84	570
Metro	MRU	40.26	0.04	0.10	420
Quebecor	QBR.B	37.65	0.28	0.75	220
Uni Select	UNS	29.80	0.21	0.71	49
Saputo	SAP	47.31	-0.18	-0.38	512
Shaw	SJR.B	27.07	0.35	1.31	1020
Dollarama	DOL	97.78	-0.08	-0.08	400
Restaurant Brands	QSR	64.63	0.10	0.15	147
Transat A.T.	TRZ	5.15	-0.08	-1.53	34
Yellow Media	Y	17.52	-0.04	-0.23	10

## ÉNERGIE

Titre	Symbole	Fermature	Variation (\$)	Variation (%)	Volume (000)
Cameco	CCO	14.30	0.25	1.78	2235
Canadian Natural	CNQ	43.79	-0.05	-0.11	925
Hydro One	H	23.49	-0.01	-0.04	242
Enbridge	ENB	57.75	1.15	2.03	1272
EnCana	ECA	16.47	-0.03	-0.18	3409
Enerplus	ERF	12.72	0.14	1.11	630
Pengrowth Energy	PGF	2.08	-0.11	-5.02	1763
P@t@rol@re Imp@@riale	IMO	48.11	0.01	0.02	348
Suncor Energy	SUO	34.44	0.47	1.07	2075
Cenovus Energy	CVE	20.85	-0.04	-0.19	911
TransCanada	TRP	62.42	0.67	1.09	1072
Valence	VNR	20.99	0.03	0.14	30

## FINANCIÈRES

Titre	Symbole	Fermature	Variation (\$)	Variation (%)	Volume (000)
B. CIBC	CM	110.96	-0.91	-0.81	1047
B. de Montr@al	BMO	97.38	0.27	0.28	950
B. Laurentienne	LB	58.72	0.37	0.63	88
B. Nationale	NA	55.29	-0.49	-0.88	1111
B. Royale	RY	92.02	0.06	0.07	1556
B. Scotia	BNS	76.14	0.32	0.42	1367
B. TD	TD	67.23	0.28	0.42	3221
Brookfield Asset	BAM.A	44.59	-0.09	-0.20	468
Cominar Real	CUF.UN	14.40	-0.10	-0.69	532
Corp. Fin. Power	PWF	34.32	-0.15	-0.44	266
Fin. Manuvie	MFC	24.44	-0.17	-0.69	2242
Fin. Sun Life	SLF	52.15	-0.23	-0.44	570
Great-West Lifeco	GWO	35.61	0.07	0.20	264
Industrielle All.	IAG	54.34	-0.10	-0.18	164
Power Corporation	POW	30.34	-0.12	-0.39	459
IMX	X	72.15	0.29	0.40	41

## INDUSTRIELLES

Titre	Symbole	Fermature	Variation (\$)	Variation (%)	Volume (000)
Air Canada	AC	14.11	-0.11	-0.77	1073
Bombardier	BBD.B	2.15	0.07	3.37	7295
CAE	CAE	18.78	0.09	0.48	242
Canadian Pacific	CP	193.53	-0.86	-0.44	298
Chemin de fer CN	CNR	91.50	0.34	0.37	633
SNC-Lavalin	SNC	58.55	0.00	0.00	251
Transcontinental	TCLA	21.70	-0.08	-0.37	89
TransForce	TFI	34.72	-0.11	-0.32	118

## ENTREPRISES DE MATÉRIAUX

Titre	Symbole	Fermature	Variation (\$)	Variation (%)	Volume (000)
Agrium	AGU	135.85	2.01	1.50	204
Barrick Gold	ABX	19.04	0.06	0.32	2706
Goldcorp	G	16.69	0.04	0.24	2478
Kinross Gold	K	3.93	-0.06	-1.50	3664
Mines Agnico-Eagle	AEM	51.44	0.17	0.33	524
Potash	POT	24.48	0.36	1.49	1317
Teck Resources	TCK.B	33.66	0.00	0.00	0

## SERVICES PUBLICS

Titre	Symbole	Fermature	Variation (\$)	Variation (%)	Volume (000)
Fortis	FTS	41.55	0.87	2.14	1187
TransAlta	TA	7.46	0.05	0.67	720

## TECHNOLOGIE

Titre	Symbole	Fermature	Variation (\$)	Variation (%)	Volume (000)
BlackBerry	BB	9.68	-0.10	-1.02	2017
CGI	GIB.A	63.13	-0.22	-0.35	557

## TÉLÉCOMMUNICATIONS

Titre	Symbole	Fermature	Variation (\$)	Variation (%)	Volume (000)
BCE	BCE	58.14	0.68	1.18	969
Manitoba Telecom	MBT	37.82	0.26	0.69	101
Rogers	RCL.B	52.06	0.56	1.09	619
Telus	T	42.66	0.29	0.68	1042

## FONDS NÉGOCIÉS EN BOURSE

Titre	Symbole	Fermature	Variation (\$)	Variation (%)	Volume (000)
iShares DEX	XBB	30.96	-0.01	-0.03	74
iShares MSCI	XEM	26.17	-0.16	-0.61	9
iShares MSCI EMU	EZU	33.12	0.00	0.00	0
iShares S&P 500	XSP	26.01	-0.06	-0.23	168
iShares S&P/TSX	XIC	24.40	0.04	0.16	64

## LES PLUS ACTIFS DE LA BOURSE DE TORONTO

Titre	Symbole	Fermature	Variation (\$)	Variation (%)	Volume (000)
ALGONQUIN POWER & ENER	AQN.IR	39.27	-1.23	-3.04	3819
ENCANA CORP	ECA	16.47	-0.03	-0.18	3409
BAYTEX ENERGY CORP	BTE	6.61	0.04	0.61	3280
TORONTO DOMINION	TD	67.23	0.28	0.42	3221
CANOPY GROWTH CORP	CGC	9.31	0.42	4.72	3004
HB NYMEX CL BULL	HOU	8.53	0.03	0.35	2821
iShares S&P TSX 60	XIU	22.78	0.09	0.40	2745
BARRICK GOLD CORP	ABX	19.04	0.06	0.32	2706
HB NYMEX NG BULL	HNU	12.30	-0.34	-2.69	2523
GOLDCORP INC	G	16.69	0.04	0.24	2478

## LES GAGNANTS EN %

Titre	Symbole	Fermature	Variation (\$)	Variation (%)	Volume (000)
GUYANA GOLDFIELDS	GUY	5.19	0.48	10.19	979
CANOPY GROWTH CORP	CGC	9.31	0.42	4.72	3004
CLEARWATER	CLR	11.24	0.37	3.40	214
HORIZONS BETAPRO	HVU	18.45	0.60	3.36	609
HB NYMEX NG BEAR	HND	9.31	0.26	2.87	2286
BONTERRA ENERGY	BNE	29.29	0.67	2.34	116
MAJOR DRILLING	MDI	7.04	0.16	2.33	128
CANAM GROUP INC	CAM	9.08	0.20	2.25	127
WHITECAP RESOURCES	WCP	12.33	0.27	2.24	858
ATS AUTOMATED	ATA	12.13	0.26	2.19	160

## LES PERDANTS EN %

Titre	Symbole	Fermature	Variation (\$)	Variation (%)	Volume (000)
RITCHIE BROS	RBA	47.55	-3.28	-6.45	295
REITMANS LTD	RET.A	5.65	-0.29	-4.88	100
HUDBAY MINERALS	HBM	7.60	-0.32	-4.04	1412
LUNDIN MINING CORP	LUN	6.51	-0.21	-3.12	1267
ALGONQUIN POWER & ENER	AQN.IR	39.27	-1.23	-3.04	3819
CANFOR CORP	CFP	15.36	-0.48	-3.03	163
LABRADOR IRON ORE	LIF	18.44	-0.53	-2.79	129
HB NYMEX NG BULL	HNU	12.30	-0.34	-2.69	2523
MEG ENERGY CORP	MEG	9.09	-0.21	-2.26	1031
WEST FRASER TIMBER	WFT	48.53	-1.08	-2.18	118

## LES GAGNANTS EN \$

Titre	Symbole	Fermature	Variation (\$)	Variation (%)	Volume (000)
AGRIUM INC	AGU	135.85	2.01	1.50	204
MACDONALD DETWILER	MDA	67.07	1.22	1.85	102
ENBRIDGE INC	ENB	57.75	1.15	2.03	1272
FRACO-NEVADA CORP	FNV	77.27	0.92	1.20	625
FORTIS INC	FTS	41.55	0.87	2.14	1187
WESTON GEORGE LTD	WN	113.13	0.68	0.60	122
BELL CANADA	BCE	58.14	0.68	1.18	969
TRANSCANADA	TRP	62.42	0.67	1.09	1072
BONTERRA ENERGY	BNE	29.29	0.67	2.34	116
BROOKFIELD	BIP.UN	45.10	0.63	1.42	172

## LES PERDANTS EN \$

Titre	Symbole	Fermature	Variation (\$)	Variation (%)	Volume (000)
RITCHIE BROS	RBA	47.55	-3.28	-6.45	295
CANADIAN TIRE CORP	CTC.A	138.90	-1.28	-0.91	217
ALGONQUIN POWER & ENER	AQN.IR	39.27	-1.23	-3.04	3819
WEST FRASER TIMBER	WFT	48.53	-1.08	-2.18	118
CANADIAN IMPERIAL	CM	110.96	-0.91	-0.81	1047
CANADIAN PACIFIC	CP	193.53	-0.86	-0.44	298
LABRADOR IRON ORE	LIF	18.44	-0.53	-2.79	129
GILDAN ACTIVEWEAR	GIL	34.97	-0.52	-1.47	933
MAGNA INTL INC	MG	59.33	-0.50	-0.84	570
NATIONAL BANK of CANADA	NA	55.29	-0.49	-0.88	1111

Consultez toutes les cotes boursières sur [www.decisionplus.com](http://www.decisionplus.com)

INDICES QUÉBÉCOIS				
Indice	Fermature	var. pts	var. %	
IQ30	2434,91	+1,99	+0,08	
IQ120	2465,76	+2,30	+0,09	

## ÉTATS-UNIS

## Rebond pour l'économie avant l'arrivée de Trump

JEREMY TORDJMAN

Washington — L'économie américaine a confirmé son rétablissement au troisième trimestre après un début d'année poussif et à l'aube de l'entrée en fonction du président élu Donald Trump.

De juillet à septembre, le PIB américain a crû de 3,5%, en rythme annualisé et en données corrigées des variations saisonnières, marquant une nette embellie par rapport au deuxième trimestre (+1,4%), selon la troisième et dernière estimation publiée jeudi par le ministère du Commerce.

Après un premier trimestre en berne (+0,8%), la première puissance économique mondiale renoue ainsi avec sa plus forte expansion depuis le troisième trimestre 2014 même si de nombreux points d'interrogation pèsent sur l'avenir.

## De l'inquiétude à l'euphorie

# ÉCONOMIE

## L'inflation à 1,2% en novembre au Canada

ANDY BLATCHFORD  
à Ottawa

L'inflation annuelle s'est établie à 1,2% le mois dernier, notamment en raison d'une diminution du prix de certains aliments, a indiqué jeudi Statistique Canada.

L'indice des prix à la consommation (IPC) s'est ainsi avéré plus faible en novembre qu'en octobre, lorsqu'il était établi à 1,5%. Statistique Canada a également dévoilé des données robustes sur les ventes au détail, qui ont été en hausse de 1,1% en octobre comparativement au mois de septembre, ce qui représente un troisième gain mensuel consécutif.

### Un cadeau

Ces données sur l'inflation ainsi que les ventes des détaillants ont été accueillies positivement par l'économiste en chef de la Banque CIBC, Avery Shenfeld. «C'est en quelque sorte un cadeau de Noël pour l'économie canadienne puisque les données sur le secteur du détail et l'indice des prix devraient permettre à la Banque du Canada de garder les taux d'intérêt au niveau actuel, ce qui devrait stimuler les dépenses de consommation», a-t-il expliqué, au cours d'une entrevue.

### Au Québec,

l'inflation annuelle s'est établie à 0,6%

Statistique Canada a entre autres noté que les diminutions de prix pour les produits frais, la viande et les forfaits vacances avaient contribué au recul de l'inflation en novembre. En revanche, l'agence fédérale a noté des augmentations du côté des produits et services tels que les voitures, l'assurance habitation et l'électricité.

Au Québec, l'inflation annuelle s'est établie à seulement 0,6% en novembre.

### Détaillants

En ce qui a trait aux ventes des détaillants, Statistique Canada a noté qu'elles avaient été de 45 milliards pour le mois d'octobre. M. Shenfeld, qui s'attendait à être agréablement surpris par la publication des données entourant les ventes au détail, affirme que les résultats ont dépassé ses attentes. L'économiste croit que cela est probablement attribuable aux chèques distribués depuis juillet dans le cadre du nouveau programme fédéral d'allocation pour enfants.

La Presse canadienne



DAVID AFRIAT LE DEVOIR

La diminution de prix pour les produits frais a contribué au recul de l'inflation en novembre.



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Pour l'UPA, le Programme de crédit de taxes foncières agricoles est inapplicable.

### TAXES AGRICOLES

## Les municipalités ont reçu l'ordre d'agir

La réforme entrera en vigueur même sans modifications législatives

KARL  
RETTINO-PARAZELLI

Les municipalités québécoises viennent de recevoir la directive d'appliquer la réforme du programme de remboursement de taxes foncières agricoles dès le 1<sup>er</sup> janvier, et ce, même si aucune modification législative n'a été adoptée pour le moment, a appris *Le Devoir*. L'UPA, elle, ne bronche pas et maintient sa menace de poursuites.

Dans une mise en demeure envoyée la semaine dernière au ministre de l'Agriculture, Pierre Paradis, et à celui des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Martin Coiteux, l'Union des producteurs agricoles (UPA) a fait valoir que la réforme du Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) est inapplicable parce que le gouvernement Couillard n'a pas procédé aux changements législatifs requis.

### Application officialisée

La porte-parole du ministère des Affaires municipales, Alexandra Paré, confirme

«qu'aucune modification législative n'a encore été apportée à l'égard de cette mesure», qui a été annoncée lors du dernier discours sur le budget, en mars dernier.

Mais Revenu Québec, qui se verra bientôt confier l'administration du programme, a fait parvenir jeudi aux municipalités un courriel leur expliquant que l'entrée en vigueur des modifications se fera à partir du 1<sup>er</sup> janvier, «même si un projet de loi est sanctionné après cette date».

Au ministère de l'Agriculture et à l'Union des municipalités du Québec, on indique que les municipalités ont appris le 15 décembre dernier que le taux de remboursement unique de 78% pour les taxes foncières agricoles s'appliquera dès le début de l'année 2017.

### «Haute irrégulier»

Pour l'UPA, l'envoi de directives officielles aux municipalités ne change rien au débat, fait valoir son porte-parole, Patrice Juneau. «On continue de penser qu'il n'y a pas d'assises légales à ce que le gouverne-

ment fait présentement. Il arrivera ce qui arrivera, mais notre argument est le même que la semaine dernière.»

Dans sa mise en demeure, l'organisation a soutenu que les producteurs agricoles pourraient tenir le gouvernement responsable des pertes financières subies «advenant la transmission [...] aux municipalités du Québec d'informations sans assise légale sur le crédit de taxes foncières applicable».

«Adopter des projets de loi rétroactifs, ce n'est pas la première fois qu'un gouvernement va le faire, mais c'est hautement irrégulier, et ce n'est pas la façon correcte d'agir», ajoute M. Juneau, qui précise que l'UPA envisage toujours des poursuites.

### Menace de blocage

L'UPA et le ministre Pierre Paradis s'affrontent depuis des mois au sujet des taxes foncières agricoles. Le syndicat des agriculteurs québécois soutient que la réforme entraînera une hausse moyenne de 30 à 40% de l'avis d'imposition pour plus de 80% des producteurs,

et que le gouvernement évalue que seulement 1% des agriculteurs, soit environ 300 producteurs, verront leur facture augmenter de plus de 30%.

Après de nombreuses sorties médiatiques, un passage à l'Assemblée nationale, un congrès annuel mouvementé et l'envoi de la mise en demeure, l'UPA envisage maintenant de bloquer les sentiers de motoneige qui traversent les terres des agriculteurs pour se faire entendre.

«Si on ne voit pas de progrès significatifs d'ici le 1<sup>er</sup> février, à ce moment-là, comme on l'a fait en 2010, on va lancer un mot d'ordre pour la fermeture des sentiers», affirme Patrice Juneau. Il y a six ans, le blocage de l'UPA avait pour but de dénoncer les mesures de resserrement de l'assurance stabilisation des revenus agricoles.

Le porte-parole de l'UPA précise que les agriculteurs «n'ont pas envie d'en arriver là», mais qu'ils iront de l'avant s'ils sentent qu'il s'agit du seul moyen qu'il leur reste pour faire plier le gouvernement.

Le Devoir

## Air Canada et Cathay échangent leur code

Air Canada et Cathay Pacific ont conclu une entente pour des services à code multiple. En correspondance avec ses vols quotidiens au départ de Toronto et de Vancouver à destination de Hong Kong, Air Canada ajoutera son code aux vols de Cathay Pacific et de Cathay Dragon pour Manille, Cebu, Kuala Lumpur, Ho Chi Minh Ville, Hanoi, Bangkok, Phuket et Chiang Mai. Pour leur part, les clients de Cathay Pacific pourront réserver des vols d'Air Canada qui feront correspondance avec ses vols au départ de Hong Kong et à destination de Vancouver et de Toronto pour toutes les grandes villes canadiennes, dont Winnipeg, Victoria, Edmonton, Calgary, Kelowna, Regina, Saskatoon, Ottawa, Montréal, Québec, Halifax et St. John's.

Le Devoir

## L'économiste Dominique Vachon s'est éteinte à l'âge de 54 ans

L'économiste Dominique Vachon, qui a entre autres été vice-présidente et économiste en chef de la Banque Nationale de 1991 à 2002, est décédée le 15 décembre, à l'âge de 54 ans. La nouvelle a été confirmée jeudi par l'entremise d'un avis de décès. La cause de sa mort n'a pas été précisée. Au cours de sa carrière, M<sup>me</sup> Vachon a également été directrice générale de la Financière du Québec — une filiale d'Investissement Québec —, directrice générale de la réglementation à l'Autorité des marchés financiers et chef de la direction de la Croix Bleue du Québec. En 1997, elle avait reçu le prix Femme d'affaires de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain. M<sup>me</sup> Vachon intervenait aussi régulièrement dans les médias afin de commenter l'actualité financière et économique. L'économiste a notamment rédigé pendant six ans une chronique hebdomadaire dans le journal *Les Affaires*, en plus d'être chroniqueuse économique à Radio-Canada.

La Presse canadienne

## Groupe CGI et l'Industrielle Alliance pour 10 ans

Québec — L'Industrielle Alliance a prolongé de 10 ans, pour environ 150 millions, son entente avec Groupe CGI afin de poursuivre sa transformation numérique. L'assureur établi à Québec a indiqué que le géant informatique québécois était son partenaire depuis 20 ans dans le secteur des technologies de l'information.

La Presse canadienne

## L'Iran achète 100 avions d'Airbus

Paris — La compagnie nationale Iran Air a conclu jeudi une commande ferme de 100 appareils du constructeur Airbus pour un montant d'environ 20 milliards de dollars au prix catalogue. La commande, qui fait suite à un engagement signé en janvier à Paris, couvre 46 moyen-courriers A320, 38 long-courriers A330 et 16 A350, selon un communiqué d'Airbus.

Agence France-Presse

### ÉTATS-UNIS

## La banque Barclays poursuivie pour son rôle dans la crise des subprimes

Washington — La banque britannique Barclays est poursuivie pour son rôle dans la crise des prêts immobiliers toxiques (subprimes) qui avait déstabilisé le système financier mondial en 2008-2009, a annoncé jeudi le département américain de la Justice.

Le fait qu'une banque soit poursuivie dans cette affaire est assez inhabituel, la plupart ayant conclu des règlements financiers à l'amiable pour éviter précisément des actions en justice.

Selon la plainte déposée devant un tribunal fédéral de New York, «les employés de Barclays ont de manière répétée de 2005 à 2007 menti sur les caractéristiques des titres adossés à des créances hypothécaires qu'ils ont vendus aux investisseurs dans le monde et qui ont provoqué des

milliards de dollars de pertes en raison de ces montages frauduleux», a affirmé le département de la Justice dans un communiqué.

Deux responsables américains de Barclays, Paul Menefee, qui était responsable du département chargé de ces titres, appelés RMBS, et John Carroll, le trader chargé de les acquérir pour le compte de la banque, sont également poursuivis.

### Défense

«Barclays rejette les affirmations contenues dans la plainte et considère qu'elles sont sans rapport avec les faits. Barclays se défendra vigoureusement

contre ces accusations et va chercher à obtenir son classement sans suite à la première occasion», a réagi la banque sur son site Internet.

Plusieurs autres grandes banques occidentales font l'objet d'enquêtes menées par la justice américaine dans le cadre de ce scandale lié à la titrisation, un système utilisé abondamment par les grandes banques à l'époque pour convertir des portefeuilles de prêts en titres financiers qu'elles cédaient ensuite sur les marchés. Cet échafaudage a été jugé responsable de la crise financière qui a suivi.

L'allemande Deutsche Bank s'apprêterait à conclure un ac-

cord pour 5,4 milliards de dollars et, outre Barclays, les banques suisses UBS et Credit Suisse pourraient également faire l'objet de poursuites faute de parvenir à un accord amiable avec les autorités américaines.

Trois grandes banques américaines — JPMorgan Chase, Citigroup et Morgan Stanley — ont déjà accepté de payer un montant cumulé de 23 milliards pour solder des poursuites liées à ces prêts hypothécaires résidentiels, et Bank of America s'est vu infliger une amende record de 16,65 milliards à l'été 2014.

Agence France-Presse

LOTO QUÉBEC Résultats des tirages du : 2016-12-21

649	16 27 30	08	11 32 38	05
	38 47 49	compt.	41 44 48	compt.

Prochain gros lot (approx.): 8 000 000 \$  
1 LOT GARANTI DE 1 000 000 \$  
29488432-01

Extra 7298272

**Ce soir, 60 MILLIONS \$**  
+ 8 LOTS DE 1 MILLION \$ (approx.)

En cas de départé entre cette liste et la liste officielle de Loto-Québec, cette dernière a priorité.

Sophie  
**DOWNES** M.P.s.

Psychologue clinicienne  
Médiatrice familiale

Membre O.P.Q.  
et R.C.P.O.S.S.

- psychothérapie individuelle
- psychothérapie conjugale
- médiation familiale

T 514 861-0630

Congédié?

Voyez  
**François Gendron**  
avocat  
LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545

## ÉDITORIAL

## AUTOCHTONES

## Nécessaire commission

Le gouvernement du Québec est finalement passé à l'acte. Il y aura enquête publique sur les relations entre autochtones et certains services publics. La commission ne s'arrêtera pas au sort des femmes autochtones ni aux actes des corps policiers, et c'est tant mieux.

Le reportage de Radio-Canada sur les sévices subis par des femmes autochtones aux mains de policiers de Val-d'Or a eu l'effet d'un électrochoc. Il a secoué l'indifférence ambiante et braqué les projecteurs sur la discrimination systémique que vivent les autochtones au-delà des frontières de Val-d'Or.

Le Québec n'est pas un cas unique. La mise sur pied par Ottawa de la commission d'enquête sur les femmes autochtones assassinées et disparues en témoigne, tout comme les autres enquêtes qui les ont précédées. Les gestes abusifs de certains policiers s'inscrivent dans une histoire et un contexte où l'iniquité à l'endroit des autochtones est trop souvent la norme. La décision de mandater la commission québécoise, présidée par le juge à la retraite Jacques Viens, de se pencher sur les « causes structurelles » et les « enjeux systémiques » découle de ce constat.

Il est vrai qu'au départ, les communautés autochtones demandaient une enquête judiciaire sur la situation à Val-d'Or. Les discussions avec le gouvernement québécois ont mené à élargir la perspective, à la satisfaction de plusieurs leaders autochtones, dont Ghislain Picard, chef de l'Assemblée des Premières Nations pour le Québec et le Labrador, et Adrienne Anichinapao, chef de Kitcisakik.

« C'est plus que ce qu'on avait demandé, mais ça va nous donner un bon coup de main, aux Premières Nations et au gouvernement, parce qu'on va voir l'ampleur du problème qui n'est pas qu'au niveau de la justice et de la police », confie M<sup>me</sup> Anichinapao. Et elle se réjouit du fait que cette commission offrira aux femmes un endroit où s'exprimer.

Le juge Viens aura dans sa mire les services policiers, le Directeur de la protection de la jeunesse, les services correctionnels, le système judiciaire et certains services sociaux. On pourrait craindre l'éparpillement, mais nombre de rapports, au Québec et ailleurs, ont démontré les effets souvent combinés de ces services sur la vie des autochtones.

Un jeune autochtone qui se retrouve en difficulté ou à la rue risque davantage qu'un non autochtone d'être judiciarisé et de ne pas bénéficier d'un accès égal à une libération conditionnelle. Les statistiques le démontrent. La surjudiciarisation des autochtones est souvent liée au manque de services sociaux et de santé appropriés, indique une étude sur la situation à Val-d'Or et dont *Le Devoir* faisait état récemment. Les statistiques montrent aussi que la proportion de femmes autochtones tuées ou disparues dépasse largement celles des femmes non autochtones.

Cette nouvelle commission permettra de se concentrer sur la situation québécoise, d'en cerner les particularités et ainsi d'éclairer les commissaires fédéraux, ce qui est bienvenu. Mais durant les deux années que dureront ses travaux, le gouvernement et les communautés autochtones doivent continuer à agir là où c'est possible. Comme à Val-d'Or, où les chefs ont tendu la main à la Sûreté du Québec pour travailler de concert à l'apaisement des tensions, d'expliquer M. Picard.

Les pas faits cette semaine sont encourageants, mais même un travail impeccable de la commission ne pourra suffire. Ses pistes de solution ne seront utiles que si le gouvernement passe ensuite à l'acte. Le gouvernement Couillard s'engage à mettre en place un mécanisme de suivi. C'est essentiel, mais il faudra aussi y associer les leaders autochtones qui, de leur côté, devront s'engager à faire de même auprès de leurs communautés.

## ÉTHIQUE ET LOBBYISME

## Hamad disqualifié

À la mi-juin, Régis Labeaume soutenait que « tout le monde souhaite le retour de Sam Hamad » comme ministre responsable de la Capitale-Nationale. M. Hamad avait dû quitter ses fonctions ministérielles en avril, (il était aussi président du Conseil du trésor), après un reportage de l'émission *Enquête*, qui soulevait des questions quant à ses interventions douteuses dans l'octroi de subventions à Premier Tech.

Jeudi, le commissaire au lobbyisme (CaL) a considérablement réduit la possibilité que M. Hamad retourne au Conseil des ministres en annonçant qu'il signalait trois constats d'infraction dans cette même affaire. Après enquête, le CaL a conclu que deux dirigeants de l'entreprise ont exercé du lobbyisme illégal auprès de M. Hamad. Il affirme aussi que l'ancien ministre Marc-Yvan Côté s'est livré à des activités de lobbyisme illégal. Mais dans ce dernier cas, en raison des délais de prescription, aucun constat n'a été signifié.

Dans les cercles libéraux, on estime que le commissaire est pointilleux. Les dirigeants de Premier Tech étaient inscrits au registre des lobbyistes. Ils ont « simplement » omis d'ajouter plusieurs activités à celles déjà inscrites.

On peut trouver une telle exigence excessive, mais c'est ainsi que le législateur a fait les choses. Au reste, si l'on souhaite réellement encadrer les communications d'influence, peut-on vraiment se contenter d'un flou, d'un à-peu-près?

Des voix soutiennent aussi qu'on n'exclut pas pour « si peu » un homme aussi énergique que M. Hamad du Conseil des ministres. D'une part, ce dernier — puisqu'il est élu depuis 2003; la loi sur le lobbyisme avait été adoptée l'année précédente — aurait dû s'assurer que ceux qui cherchaient à l'influencer étaient dûment inscrits au registre. (Avec le projet de loi 56, on veut d'ailleurs en faire une obligation.)

D'autre part, il ne faut pas oublier, sur la même affaire, un autre rapport, signé par un autre commissaire, Jacques St-Laurent, gardien de l'éthique. Au moment de la publication du rapport, le 8 juin, M. Hamad a soutenu qu'il avait été « blanchi ». Philippe Couillard avait affirmé sensiblement la même chose quelques jours avant en commentant le rapport de la vérificatrice générale sur la question. Quant à M. St-Laurent, s'il est vrai qu'il ne recommandait pas de sanction, il n'écartait aucunement que M. Hamad soit intervenu de manière abusive entre autres pour Marc-Yvan Côté, son ancien collègue de la firme d'ingénierie Roche. Et, en définitive, M. St-Laurent concluait que le comportement de M. Hamad dans cette affaire ne constituait pas « simplement une imprudence, mais [...] un manquement qui nuit au maintien de la confiance de la population envers les membres de l'Assemblée nationale ».

Il serait mieux, en définitive, que le souhait du maire de Québec ne soit pas exaucé.

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 &gt; FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BRIAN MYLES  
 Rédactrice en chef LUCE JULIEN  
 Vice-présidente du développement CHRISTIANNE BENJAMIN  
 Vice-président des ventes publicitaires MARK DROUIN  
 Directeur des finances STÉPHANE ROGER  
 Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD  
 Directeur de l'information numérique FLORENT DAUDENS  
 Adjoint PAUL CAUCHON, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY  
 Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET  
 Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



## L E T T R E S

## Téo Taxi et le problème des quotas

Au cours de la récente vague de froid, de nombreux clients qui dépendaient des services de Téo Taxi pour retourner chez eux se sont retrouvés pris au centre-ville. Selon le porte-parole de Téo Taxi, la compagnie a été victime de son succès et n'arrivait plus à répondre à la demande. Que l'on aime la formule Téo ou non, cet épisode montre les craques de notre législation sur les taxis: le système de quotas nuit aux consommateurs.

Pour bien comprendre en quoi un système de quotas peut nuire, l'on doit d'abord saisir ce qu'est un quota. Ces derniers sont une façon de restreindre l'offre à un niveau maximal. Dans le cas des taxis, le plafond est fixé à un peu plus de 4657 véhicules pour la grande région de Montréal, incluant les taxis adaptés. Pour le bien de l'exemple, pré-tendons que ce plafond légal est respecté et qu'aucun covoiturage commercial (Uber) n'est effectué. Ce plafond signifie qu'à tout moment, il ne peut pas y avoir plus de 4657 courses individuelles réalisées. Alors que la demande en courses fluctue selon le moment de la journée et les événements, l'offre en taxi reste fixe et le client a ultimement de la difficulté à se trouver un transport lorsqu'il en a besoin.

L'autre inconvénient pour les consommateurs dans un système de quotas est qu'afin de tenter d'équilibrer la demande et le niveau d'offre fixe qui, afin d'avoir du mordant, se doit d'être plus bas que le niveau d'équilibre du marché, l'on

augmente le prix afin de tenter de réduire la demande. La logique est simple. Un consommateur ayant besoin d'un moyen de transport fait un calcul en fonction de ses moyens et du temps épargné. Il ne fera pas nécessairement la même course si elle lui coûte 30\$ plutôt que 15\$, et optera pour d'autres modes de transport, soit le transport en commun ou la voiture.

Bien qu'Uber ne soit pas nécessairement la solution, l'entreprise offre des pistes intéressantes pour remédier à ces problèmes. La mise en place d'une politique de prix variables, sujets à approbation préalable du client bien sûr, permet d'augmenter l'offre en offrant des courses plus lucratives aux chauffeurs potentiels, tout en réduisant la demande alors que certains clients jugent les prix trop élevés. Une chose est certaine, sans les quotas, nous pourrions rétablir l'équilibre des gains entre les chauffeurs et les consommateurs.

**Renaud Brossard, porte-parole de Génération trompée**  
 Le 21 décembre 2016

## Dominique Lévesque et sa touche innovatrice!

Depuis la triste nouvelle du décès de Dominique Lévesque, le mot « mentor » a été souvent utilisé dans l'espace public pour le décrire. Oui, il a été un mentor pour plusieurs humoristes du Québec. Il l'a été d'abord avec ses étudiants du cégep de Jonquière dans les années 70 et 80, là où il a enseigné le français et le théâtre.

Et en tant qu'entraîneur de l'équipe d'improvisation Le Lotus bleu, dudit Cégep, il a été en mesure de recruter ses meilleurs joueurs qui devaient former par la suite le fameux Groupe sanguin, qui amena un vent de fraîcheur et d'innovation dans le paysage de l'humour québécois dès la moitié des années 80.

Voilà le mot qui lui sied le mieux: innovateur. En fait, il était un créateur de génie. Tout ce qu'il touchait devait prendre une touche innovatrice. Il voulait sans cesse nous surprendre et nous amener en dehors des lieux communs.

Avant même la création du Groupe sanguin, il avait proposé à Jonquière le spectacle *Du Mammouth à Elvis* dans lequel on pouvait déjà voir les prémices de sa démarche créatrice en humour. Il fut sans doute le premier au Québec à utiliser à bon escient le théâtre noir qu'on retrouva dans le premier spectacle du Groupe sanguin et qui apporta une touche de magie à l'humour au Québec. Lévesque a été un des rares à marier théâtre et humour avec pertinence.

On pouvait dénoter son talent de comédien et, ainsi donc, son affinité avec l'art dramatique. Son personnage du « gars fatigué », devenu un classique, et aussi drôle fut-il, n'en était pas moins touchant et bouleversant.

Mais avec Dominique Lévesque, le rire triomphait avec intelligence et nous faisait réfléchir. Un grand artiste de l'humour nous a quittés, doublé d'un être chaleureux et fraternel. Une grande perte pour le Québec.

**Yvan Giguère**  
 Saguenay, le 21 décembre 2016

## L I B R E O P I N I O N

## Ottawa devrait choisir la santé

JEAN-MARC FOURNIER

Leader parlementaire du gouvernement du Québec, ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne

Les Canadiens, Québécois inclus, sont fiers du caractère public des systèmes de santé sur lesquels ils peuvent compter, peu importe la province de résidence. C'est certainement, et de loin, le premier élément de solidarité associé à la citoyenneté canadienne.

Un système public commande un financement public. C'est l'évidence. Jusqu'à la fin des années 1970, le fédéral contribuait à hauteur de 50 sous pour chaque dollar investi par les provinces. Depuis, il a réduit sa participation à 23 sous et, pendant que les provinces demandent qu'elle atteigne les 25 sous, le fédéral propose plutôt de réduire, au cours des dix prochaines années, sa contribution à 20 sous par dollar investi.

Autrement dit, le fédéral réduit sa participation au financement public de la santé

au moment où les besoins augmentent, notamment en raison du vieillissement de la population. C'est un choix. Un choix avec des conséquences. Il ne choisit ni la santé ni la solidarité canadienne. Nous devenons convaincus que les citoyens préféreraient un autre choix.

Plutôt que le dialogue de sourds, pourquoi ne pas leur offrir une vision commune de soutien envers ceux qui nécessitent des soins et de collaboration entre percepteurs et décideurs publics? Au-delà de la négociation sur les montants, nous devrions au moins nous entendre sur certains éléments de base.

D'abord, depuis les années de guerre, le fédéral occupe « temporairement » le champ de la taxation directe. Cela lui confère des ressources financières autrefois dévolues aux provinces. Ces ressources doivent soutenir les besoins de proximité de compétence provinciale, comme ceux de la santé. On ne parle pas ici de générosité, mais d'une obligation. Ensuite, le gouvernement fédéral de-

vrait indiquer clairement le degré d'importance qu'il accorde au système public de santé qui soigne les Canadiens. Veut-il accroître sa participation au financement ou choisit-il délibérément de la réduire?

Enfin, et en conséquence, le gouvernement fédéral annoncerait la cible de contribution qu'il entend atteindre au cours des dix prochaines années. Si l'on demandait aux citoyens, il y a fort à parier qu'ils refuseraient le recul du financement fédéral. Ils conviendraient plutôt d'un retour au financement 50-50. Dans leur sagesse, ces citoyens nous indiqueraient sans doute d'y aller progressivement en nous donnant un objectif de 25% au cours des dix prochaines années.

Pour le gouvernement fédéral, il est encore temps de choisir la santé. Le 50<sup>e</sup> anniversaire de l'assurance maladie publique au Canada et l'importance que lui accordent tous nos concitoyens devraient inciter le gouvernement fédéral à rehausser sa participation au financement public de la santé.

## IDÉES



ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR

L'amputation du cours Monde contemporain, envisagée pour libérer du temps pour un éventuel cours d'éducation financière, ne fera malheureusement qu'aggraver les lacunes en culture générale de nos jeunes.

ÉDUCATION FINANCIÈRE EN 5<sup>E</sup> SECONDAIRE

## Pourquoi ne pas couper dans le cours d'ECR ?

Des pétitions demandent le retrait du volet « religion » du cursus scolaire

NADIA EL-MABROUK

Professeure à l'Université de Montréal

**L**e ministre de l'Éducation vient d'annoncer l'implantation, dès l'automne 2017, d'un nouveau cours obligatoire d'éducation financière en 5<sup>e</sup> secondaire. Le scénario retenu pour faire place à ce nouveau cours est d'amputer la moitié du cours Monde contemporain. Pourtant, ce cours aborde les principaux enjeux et problèmes mondiaux, dont les enjeux économiques. L'autre scénario, finalement écarté, était celui de couper dans les cours à option en arts, en langues ou en sciences.

Comment se fait-il que le cours Éthique et culture religieuse (ECR) n'ait pas été envisagé dans ces scénarios de rationalisation de matières à enseigner? Pourtant, le ministre vient d'annoncer que ce programme serait revu. Cette annonce faisait suite à une pétition citoyenne signée par plus de 5000 personnes réclamant l'abolition du volet « culture religieuse » et au rapport dévastateur du Conseil du statut de la femme affirmant qu'il contribuait à véhiculer le sexisme des religions. L'occasion était toute trouvée de délester ce cours de sa

partie controversée. Il serait même envisageable d'étendre le volet « éthique », qui vise à promouvoir des comportements citoyens responsables, afin d'y inclure le volet « éducation financière » souhaité par le ministre afin d'amener les jeunes à adopter des « comportements responsables » dans la gestion de leurs finances.

Au lieu de cela, le ministre propose de sabrer un cours d'éducation citoyenne sur les enjeux et problèmes mondiaux. Paradoxalement, l'un des arguments maintenant avancés par ceux qui demandent le maintien d'un cours

**L'occasion était toute trouvée de délester ce cours de sa partie controversée**

sur les religions est la nécessité, en ces temps marqués par des conflits mondiaux à référent religieux, de fournir des connaissances aux jeunes afin de les armer contre les fausses informations et les préjugés contre la radicalisation. Or, pour atteindre cet objectif, au lieu d'un cours sur le symbolisme et les expressions du religieux, il serait tout indiqué de renforcer des cours permettant de comprendre les problèmes mondiaux, dans une ap-

proche critique, à travers les diverses perspectives géographiques, historiques, économiques, politiques, et aussi religieuses. L'amputation du cours Monde contemporain ne fera malheureusement qu'aggraver les lacunes en culture générale de nos jeunes, déjà mise à mal dans un contexte de déclin de l'enseignement de la géographie au collégial, comme le rapportait récemment un collectif d'enseignants et d'étudiants en géographie.

Orienté vers la délibération et la prise de position, le cours Monde contemporain a pour objectif d'amener les élèves à développer leur sens critique dans l'étude de problèmes et d'enjeux du monde contemporain. C'est tout le contraire du volet « culture religieuse » du cours ECR, où l'exercice du jugement critique est banni. Alors que le volet « éthique » est conçu comme une réflexion critique sur les conduites, les valeurs et les normes des membres d'un groupe, la compétence en culture religieuse consiste à comprendre le fait religieux en pratiquant un dialogue de respect orienté vers la recherche du vivre-ensemble. Autrement dit, il s'agit de reconnaître l'existence de croyances et de pratiques religieuses, et de les

accepter toutes. Outre le paradoxe de vouloir favoriser le vivre-ensemble en mettant en avant ce qui divise le plus les individus, soit leur religion, comment, sans esprit critique, ce cours pourrait-il constituer un rempart contre l'endoctrinement des jeunes? Bien au contraire, il contribue à fragiliser les futures générations en les rendant incapables de reconnaître des manifestations extrémistes des religions pouvant mener à la violence. Rien dans le contenu du cours ECR ne permet de débattre des enjeux mondiaux ni de comprendre l'actualité marquée par les attentats perpétrés par le groupe Etat islamique.

L'objectif n'est pas ici de me prononcer sur le bien-fondé de la création d'un cours d'éducation financière, mais de discuter de l'impact des coupes envisagées pour lui faire place. Plutôt que d'amputer le cursus des étudiants de 5<sup>e</sup> secondaire d'une matière permettant aux jeunes de comprendre les enjeux mondiaux dans une approche critique, plutôt que de couper dans des cours optionnels en arts ou en langues qui sont les véritables véhicules du vivre-ensemble, délester le cours ECR de sa partie enseignement religieux qui suivent les enfants depuis la première année du primaire me paraît tout indiqué.

## Les écueils d'une commission

FABRICE VIL



**J**e salue l'intention exprimée mercredi par le gouvernement du Québec de « poursuivre le dialogue », « rechercher la réconciliation », « rétablir la confiance » et « travailler en étroit partenariat » avec les peuples autochtones en lançant la commission « Écoute, réconciliation et progrès » sur les relations entre les autochtones et certains services publics.

Personne ne peut être contre la vertu. N'empêche: l'enfer est pavé de bonnes intentions. Il y a lieu de craindre que le poisson soit noyé par le mandat trop large de la commission. Les objectifs annoncés par le gouvernement du Québec auraient été propices dans le contexte d'une commission s'apparentant à une consultation publique, mais sont incompatibles avec la nature d'une commission d'enquête mise sur pied en vertu de la Loi sur les commissions d'enquête.

La question que tout le monde se pose et qui est à l'origine de la tenue de la commission d'enquête est la suivante: pourquoi aucun des policiers de la Sûreté du Québec visés par des allégations de violence envers des femmes autochtones n'a-t-il fait l'objet d'accusations criminelles?

Une commission d'enquête circonscrite aux relations entre les forces policières et les autochtones aurait permis d'analyser en profondeur cette question par un regard sur les faits pertinents et le fonctionnement de l'appareil public relativement à ces faits spécifiquement. Le mandat de la commission annoncée mercredi vise toutefois un éventail de sujets beaucoup trop vaste: analyser les faits pertinents et effectuer des recommandations de manière à prévenir ou éliminer « toute forme de violence, de pratiques discriminatoires, de traitements différents dans la prestation des services publics aux autochtones du Québec: les services de santé et de services sociaux, la protection de la jeunesse, les services correctionnels, policiers et de justice ».

Mes années de pratique du droit m'ont amené à constater que les commissions d'enquête utiles sont celles dont le mandat est suffisamment circonscrit. Dans un texte publié en 2011, Simon Ruel, procureur aux commissions Gomery, Cornwall et Bastarache, indiquait que « le mandat d'une commission d'enquête doit être précisément défini, tant en ce qui concerne le sujet que la période en cause. Mettre en place une commission d'enquête sans mandat clair ou pour étudier un sujet trop large conduira nécessairement à des abus, des délais et des coûts excessifs ».

C'est au sujet de la conduite policière envers les autochtones, femmes et filles en particulier, que les groupes autochtones réclament une commission d'enquête depuis des mois. Cet enjeu en lui-même nécessiterait une collecte et une analyse de preuve considérable. Comment entrevoir un examen robuste de l'enjeu à l'origine de la tenue de la commission d'enquête sans craindre que cet examen soit amputé par la place faite aux sujets accessoires? Cette question se pose d'autant plus que la commission devra remettre son rapport au plus tard le 30 novembre 2018, ce qui limite l'étendue de la preuve qui pourra être considérée.

En réalité, le mandat de la commission d'enquête porte sur des phénomènes de société beaucoup plus vastes que le cas des violences policières alléguées. Philippe Couillard a clairement annoncé que « ce que nous voulons accomplir, c'est d'examiner les enjeux systémiques, incluant le cas du racisme ». Or, une commission d'enquête porte sur l'examen de faits tangibles, duquel découlent des conclusions et des recommandations. Une commission d'enquête n'est pas le véhicule approprié pour examiner des phénomènes de société parfois intangibles.

Nous nous serions attendus à ce que le gouvernement, en cohérence avec ses objectifs annoncés, opte pour une commission de consultation publique qui s'apparente plutôt à la commission Bouchard-Taylor. Ce type de commission non contraignante donne aux commissaires la latitude d'examiner de façon approfondie les enjeux de société intangibles dont ils sont saisis. Au-delà des notions juridiques, les commissaires dans cette affaire se sont donné la latitude de « voir dans le débat sur les accommodements raisonnables le symptôme d'un problème plus fondamental concernant le modèle d'intégration socio-culturelle mis en place au Québec depuis les années 1970. Cette perspective invitait à revenir sur l'interculturalisme, l'immigration, la laïcité et la thématique de l'identité québécoise ». Une commission d'enquête ne se prête pas à un tel exercice.

Le gouvernement a franchi une étape importante en décidant de la tenue d'une commission d'enquête réclamée depuis des mois. Toutefois, il ne peut souffler le chaud et le froid. Une commission d'enquête permettrait de faire la lumière sur l'absence de sanctions au regard des violences policières alléguées. Une commission de consultation publique permettrait d'examiner des phénomènes de société plus larges. En ce moment, le gouvernement semble mettre sur pied une commission entre deux chaises qui emprunte le fonctionnement de l'un, les objectifs de l'autre. Ce cocktail annonce un fiasco.

## Débat sur les « données probantes » : la science doit devenir un outil essentiel en éducation

JULIEN PRUD'HOMME

Professeur au Département des sciences humaines de l'Université du Québec à Trois-Rivières, Centre interuniversitaire d'études québécoises (CIEQ)

**L**es récentes discussions sur l'avenir de l'éducation ont fait circuler l'idée, défendue par une vaste palette d'acteurs, de créer un Institut d'excellence en éducation chargé d'éclairer les décideurs et les enseignantes sur l'état réel des connaissances scientifiques sur la réussite scolaire. Bref, de rendre plus systématique et plus transparent le recours à la science en éducation. Ce projet est une bonne idée. Je le défends avec conviction. Le monde de l'éducation a connu ces dernières années trop de dérives, petites et grandes, qu'un tel institut aurait aidé à éviter. Le réseau peine à distinguer les pratiques qui « marchent » et à les utiliser avec les nuances que commandent les études existantes. Et il y a beaucoup, beaucoup d'opacité dans l'usage qu'on fait de la science au ministère ou dans d'autres officines.

Le projet, malheureusement, en effarouche certains. On entend des visions apocalyptiques, selon lesquelles un tel institut imposerait une vision aveuglément scientifique, qui ne servirait qu'à asservir les enseignants en leur imposant des recettes. Dans *Le Devoir* (22 décembre), M. Frédéric Saussez disait craindre que « la rhétorique des données probantes conduise à revisiter le taylorisme et son projet de prédire et contrôler l'activité laborieuse » des enseignantes. Ces craintes sont malavisées et enfoncent des portes ouvertes. Il s'agit là d'une vision caricaturale à l'extrême que personne ne prône. La discussion actuelle, au Québec, ne porte pas là-dessus.

Le projet d'Institut d'excellence en éducation proposé actuellement implique justement la promotion d'un large pluralisme conceptuel où cohabitent les données expérimentales, les recherches-actions et les savoirs d'expérience. Cet institut ne doit d'ailleurs jouer qu'un rôle-conseil, laissant aux décideurs et aux enseignants la responsabilité d'exercer leur jugement — un jugement plus éclairé, tout simplement, comme c'est déjà la norme en santé.

Peut-on noter, aussi, que la mauvaise habitude de vouloir surencadrer le travail enseignant est déjà devenue une constante ces dernières années, et ce, sans recours aucun à quelque méchant institut scientifique? Au contraire, ces contraintes accrues au travail enseignant se sont appuyées sur des dérives qu'aurait pu éviter un recours plus systématique à la preuve. Inversement, dans le secteur de la santé, la présence d'un institut du même genre n'a pas eu l'effet « taylorisant » que certains redoutent. Peu importe la perspective que l'on adopte, en fait, ce sont des dérives idéologiques et politiques qui réduisent actuellement l'autonomie des enseignants et minent la réussite de nos enfants, et non le recours à la science. Au lieu de s'inventer des peurs et de faire des « données probantes » un vilain mot, ne faudrait-il pas y recourir pour résoudre les problèmes qui existent, ici et maintenant? Si les savoirs issus de la recherche ne méritent pas d'être employés de façon plus transparente et systématique qu'on ne le fait aujourd'hui, à quel bon des sciences de l'éducation?

## L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Véronique Chagnon et Louis Gagné (adjoints à la direction de l'information), Antoine Robitaille et Guy Taillefer (éditorialistes, responsables de la page Idées), Michel Garneau (caricaturiste), Jacques Nadeau (photographe), Olivier Zaida (recherche photos); information générale: Isabelle Paré (chef de division), Lisa-Marie Gervais (éducation), Alexandre Shields (environnement), Amélie Daoust-Boisvert (santé), Pauline Gravel (sciences), Fabien Deglise (société), Jean Dion (sports), Jessica Nadeau, Philippe Orfall et Karl Rettino-Parazzelli (reporters); information politique: Marco Fortier (chef de division), Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Marco Bélaïr-Cirino et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Jeanne Corriveau (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec), Guillaume Bourgault-Côté (reporter), Julie Carpentier (pupitre); information culturelle: Catherine Lalonde (reporter culturel), Odile Tremblay (cinéma), Stéphane Baillargeon (médiat), François Lévesque et Caroline Montpetit (reporters), Benoit Munger et Philippe Papineau (pupitre); information économique: Gérard Bérubé (chef de division), François Desjardins et Eric Desrosiers (reporters), Gérald Dallaire (pupitre); information internationale: Sophie Chartier et Jean-Frédéric Légaré-Tremblay (pupitre); section art de vivre: Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs); Loïc Hamon (cahiers spéciaux); équipe internet: Laurence Clavel, Marie-Pier Frappier et Geneviève Tremblay (pupitre), Martin Blais, Annabelle Caillou, Justine Daneau, Florence Sara G. Ferraris et Coralie Mensa (assistants); correction: Andréanne Bédard, Isabelle Dowd, Christine Dumazet et Michèle Malenfant; soutien à la rédaction: Amélie Gaudreau (secrétaire), Laura Pelletier et Arnaud Stoga (commis), Claire Paquet, Chantal Rainville et Nadia Sebati (publicitaires), Sylvie Laporte (avis légaux), Amélie Maltais (coordonnatrice), Laurence Hémond (secrétaire). PRODUCTION Bruno Dubois, China Marsot-Wood, Yannick Morin et Nathalie Zemaitis. INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur web), Jean-François Côté (analyste programmeur), Osvaldo Casas (technicien informatique). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Catherine Gentilcore (coordonnatrice du service à la clientèle), Sébastien Beaupré, Manon Blanchette, Nathalie Filion, Ginette Rouleau et Isabelle Sanchez. ADMINISTRATION Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Mélisande Simard (adjointe administrative et responsable des ressources humaines), Florentina Draghici et Véronique Pagé.

## ACTUALITÉS



Le premier ministre du Nouveau-Brunswick, Brian Gallant (à gauche), est très proche du premier ministre du Canada, Justin Trudeau. Sur la photo, ils sont photographiés au Festival acadien, à Caraquet, durant la campagne électorale fédérale. Le Nouveau-Brunswick est la première province à avoir conclu une entente bilatérale sur les transferts en santé.

ANDREW VAUGHAN LA PRESSE CANADIENNE

## SANTÉ

SUITE DE LA PAGE 1

aider à développer [...] les bons résultats, les bonnes mesures d'imputabilité, déterminer comment en avoir le plus pour notre argent en investissant dans les soins à domicile et les soins pour les personnes âgées est une bonne chose.»

L'entente avec le Nouveau-Brunswick stipule de plus que le transfert fédéral général destiné à la santé augmentera annuellement de 3%, ou plus si le taux de croissance du PIB est plus élevé. Ce taux était plutôt de 6% depuis 2004, et les provinces demandaient son maintien.

Il s'agit donc d'un retour à la proposition initiale d'Ottawa puisque lundi, en cours de négociation avec les provinces, le gouvernement fédéral avait changé de cap et offert un taux de croissance annuel de 3,5% fixe. Certains analystes, en se basant sur les prévisions de croissance de l'économie, avaient conclu que cette seconde offre s'avérerait peut-être moins généreuse à long terme.

Les négociations entre Ottawa et les 13 provinces et territoires s'étaient soldées par un échec lundi et Ottawa avait retiré son offre. Mais on savait qu'en coulisse, le Nouveau-Brunswick négociait une entente bilatérale. Des rumeurs veulent que jusqu'à six autres provinces et territoires fassent de même. La Nouvelle-Écosse a confirmé jeudi qu'elle était l'une d'elles.

«Nous continuerons de travailler fort pour obtenir une entente appropriée pour la Nouvelle-Écosse, indique la déclaration du premier ministre Stephen McNeil transmise par courriel au Devoir. Nous parlons avec le gouvernement fédé-

ral et sommes encouragés par leur volonté d'avoir ces conversations.»

Le Devoir a contacté toutes les autres provinces et celles qui ont répondu refusent les négociations bilatérales, soit le Québec, l'Ontario, l'Alberta et le Manitoba. En entrevue avec Le Devoir, le ministre de la Santé de Colombie-Britannique, Terry Lake, affirme que «ces rumeurs sont lancées par Ottawa». «C'est une tactique du gouvernement fédéral pour donner l'impression qu'il peut diviser pour mieux régner. Ce n'est pas l'approche de collaboration promise par ce gouvernement et c'est très frustrant, pour dire franchement. [...] Je ne vois aucune preuve [qu'il y a des négociations], alors ça m'amène à penser qu'Ottawa bluffe.»

Il se dit «déçu» de la décision du Nouveau-Brunswick de faire bande à part «parce que nous avions tous convenu à Ottawa de se tenir». En outre, il estime qu'Ottawa ne peut pas refuser à certaines provinces des fonds versés à d'autres. «Ce serait dangereux pour le gouvernement fédéral de penser qu'il peut traiter les provinces et territoires différemment lorsqu'il finance les soins de santé nécessaires.»

En coulisse, en effet, une source fédérale confirme que les 11,5 milliards sur 10 ans promis aux provinces ne seront versés qu'à celles qui signeront une entente. «On ne peut pas transférer sans l'aval des provinces et on ne fera pas de chèque en blanc non plus, explique une source fédérale. Si on ne réussit pas à s'entendre avec les provinces, il n'y a pas de transfert. [...] Ce que ça veut dire pour les gens du Nouveau-Brunswick, c'est que eux vont recevoir les services.»

## Prise de bec avec Québec

Aucun ministre québécois n'a accordé d'entrevue jeudi pour commenter l'éclatement du

front commun. Mais sur Twitter, le ministre de la Santé, Gaëtan Barrette, a écrit que «le Nouveau-Brunswick accepte une baisse de financement du fédéral, mais se met en même temps à la remorque des autres provinces et territoires pour obtenir une meilleure offre». De fait, la province maritime a obtenu d'Ottawa l'assurance que si jamais une autre province obtenait dans ses négociations bilatérales une meilleure entente, il pourrait l'obtenir aussi.

M. Barrette n'a pas répondu aux reproches que lui a adressés le premier ministre Gallant. En conférence de presse, ce dernier s'en est pris vertement à M. Barrette, qui avait la veille accordé des entrevues à des médias du Nouveau-Brunswick pour enjoindre au gouvernement provincial de ne pas céder.

«Je dois dire que j'ai été souffié d'entendre le ministre de la Santé du Québec venir dire aux médias du Nouveau-Brunswick comment on doit gérer la santé et nos négociations avec le gouvernement fédéral, a déclaré M. Gallant. L'ironie me dépasse. Si une autre province était allée au Québec pour dire aux Québécois et au gouvernement du Québec comment ils devraient gérer leur système de santé et comment ils devraient négocier avec le gouvernement fédéral, on sait tous quelle serait la réaction du gouvernement du Québec. Alors j'ai été très surpris de voir cela.»

M. Gallant s'est par ailleurs fait demander s'il ne jouait pas le jeu de son ami, lui qui est très proche de Justin Trudeau ainsi que de son influent ministre Dominic LeBlanc. «Nous voyons cela comme une force, d'être sur la même longueur d'onde, et d'avoir les mêmes priorités que le gouvernement Trudeau.»

Le Devoir

## ALEP

SUITE DE LA PAGE 1

Damas et Lattaquié. «Alepx est le point très important qui échappait à Assad jusque-là pour sécuriser toute la partie ouest sous son autorité», affirme Samir Saul, professeur d'histoire des relations internationales à l'Université de Montréal. Cette «Syrie utile» est le territoire de plus de 80% de la population.

La guerre est cependant loin d'être terminée. «Tombée» ou «libérée» selon les allégeances, la ville est surtout «dévastée», souligne Thomas Juneau, professeur à l'Université d'Ottawa et spécialiste du Moyen-Orient.

Le pillage intensif a transformé l'est d'une des plus anciennes villes au monde en champ de ruines et fauché la vie de plusieurs centaines de civils, en rappelant la destruction de villes comme Berlin en 1945, Guernica ou encore Grozny. «Oui, Assad a repris le contrôle, mais la région s'est vidée, la population est pleine de ressentiment, il n'y a pas d'économie fonctionnelle. Il devra maintenant administrer et reconstruire cette Syrie utile et il n'a pas les ressources pour ça», ajoute le professeur.

Il reste aussi d'autres poches de l'opposition armée dans cette partie occidentale, notamment autour de Damas et à Idlib, où vivent 1 million de personnes. Ces dizaines de milliers de combattants ne pourront toutefois plus «maintenir le mythe d'une victoire de la révolution», croit M. Juneau, c'est donc plus en train de devenir une insurrection.

«On savait depuis un an ou deux que le gouvernement ne serait pas renversé, on peut maintenant en être absolument sûrs», appuie M. Saul.

## Morcellement

Malgré ce récent succès, les deux spécialistes doutent de la capacité de l'armée syrienne à sécuriser le reste du territoire. Pendant que tous les yeux étaient rivés sur Alep, le groupe État islamique (EI) a repris Palmyre, dans la province centrale de Homs. Les djihadistes contrôlent toujours Raqqa, capitale syrienne de son «califat» autoproclamé. Le groupe EI a également la mainmise sur les rives de l'Euphrate, jusqu'à la frontière irakienne via Deir Ez-Zor.

Le territoire est donc de facto morcelé à l'heure actuelle. «Mais je ne crois pas à l'idée d'un démembrement formel, officiel de la Syrie», assure Thomas Juneau.

Avant de voir le régime partir à la reconquête de l'est avec ses troupes, la Russie, l'Iran et la Turquie — elle aussi impliquée dans le nord de la Syrie — pourraient vouloir obtenir un cessez-le-feu généralisé. Reçus à Moscou, les trois ministres des Affaires étrangères ont affiché mercredi une volonté de prendre les commandes d'un règlement politique. En réunion parallèle, les ministres de la Défense de ces trois pays n'ont pas manqué de rendre un constat d'échec des actions menées par les États-Unis, ses partenaires occidentaux et les monarchies du Golfe.

«Des éléments moins fanatiques pourraient changer d'idée au fur et à mesure et tenter de négocier politiquement, même si al-Qaïda et Daesh [EI], eux, ne vont jamais négocier», croit M. Saul. La dimension nationale de cette guerre dont les acteurs se sont mondialisés prendra alors le dessus, penche M. Juneau. «La situation va évoluer, mais elle va vers une guerre civile qui va continuer encore plusieurs années.»

Mercredi, l'Assemblée générale des Nations unies a voté une résolution afin de créer une équipe chargée d'enquêter sur les crimes de guerre en Syrie depuis 2011. Le régime d'Assad a notamment fait usage de manière répétée d'armes chimiques contre des civils.

Le conflit syrien a fait plus de 310 000 morts en cinq ans et déplacé la moitié de la population d'avant 2011. Près de cinq millions de Syriens sont maintenant réfugiés, surtout dans les pays limitrophes tels que la Turquie, le Liban et la Jordanie.

Avec l'Agence France-Presse  
Le Devoir

## CORNO

SUITE DE LA PAGE 1

elle n'a jamais délaissé sa passion», dit-il. Joanne Corneau a raconté ses premiers pas dans la Grosse Pomme dans le livre *Cornographie, chroniques d'une peintre à New York*, publié aux éditions La Presse.

«New York n'en demeure pas moins, et jusqu'à ce jour, ma plus grande source d'inspiration [...]», écrit-elle. *Avoir New York comme muse, ça fait tout de même beaucoup de nouveautés à assimiler et à gérer. C'est comme vouloir manger tout le gâteau dans une seule bouchée.»*

Tenace, obstinée, la fille de Chicoutimi fait son chemin, monte des expositions, à Boston, à New York, puis à Paris, Londres, Monaco, Dubaï. Même si elle est boudée par le monde des musées, qui considèrent son art comme trop commercial, les collectionneurs s'arrachent ses toiles. En 2013 le réalisateur Guy Édoin a produit un documentaire sur Corno à l'occasion des 60 ans de l'artiste. «Après le documentaire, on a continué de se voir et on a développé une belle amitié, dit-il. Mais j'avais un mauvais ressentiment depuis quelques jours. Elle ne répondait pas à mes textos et ça n'était pas dans ses habitudes.»

Dans son film, Édoin aborde avec elle ses rapports difficiles avec les critiques d'art. «L'art de Corno est celui du cliché. Les femmes y

«T'aime ça, t'aimes pas ça, mais t'en as plein la gueule. J'explique pas mon art je peins.»

Corno

ont de gros seins et de grosses lèvres, les hommes y ont de gros pectoraux et de gros pénis. Un art commercial? Non, c'est un art du quêtaine», écrit à Montréal le critique d'art Nicolas Mavrikakis, dont le texte est repris dans le film Corno. «T'aime ça, t'aime pas ça, mais t'en as plein la gueule, dit pour sa part Corno au sujet de son œuvre. J'explique pas mon art, je peins.»

Jeudi matin, à la galerie Perreault, ils étaient plusieurs à s'être présentés pour acquérir des tableaux à l'annonce de la mort de l'artiste.

«Aujourd'hui, nous sommes en deuil, nous ne vendons pas», répond Roch-André Perreault.

Reste que le prix des petits formats de Corno tourne autour de 12 000\$, tandis qu'un diptyque de grand format peut se vendre 60 000\$, poursuit le galeriste. «D'ailleurs, des diptyques, il n'y en a presque plus» en circulation, dit Perreault.

Guy Édoin se souvient aussi d'une femme passionnée, dont la peinture était la raison

d'être. «Être peintre, c'est comme une vocation, comme entrer en religion», dit-elle dans son film, avant d'ajouter: «Je ne comprends pas trop ma vie en dehors de ça.» Dans son film, on apprend que Joanne Corneau s'est mise au dessin dès qu'elle a su tenir un crayon.

«Son père faisait de la sculpture. Elle poursuivait le rêve de son père» qui était voyageur de commerce, dit Édoin. Reste que son père, très religieux, cachait ses livres d'art pour ne pas montrer de corps nus à ses enfants. «Quand il partait, je montais au grenier et je regardais ces livres-là. C'est là que j'ai su que j'allais être peintre», raconte-t-elle dans le film. Depuis, ses tableaux exsudent la sexualité.

Joanne Corneau était entre autres la sœur du psychologue Guy Corneau. «Ils ont tous un parcours atypique dans la famille. Ce sont des gens qui ont mené leur vie à leur manière», dit Édoin.

Dans le film, Joanne Corneau raconte qu'elle a quitté le Québec parce que ce qu'elle tentait était considéré comme «trop gros, trop fou, trop cher». «Je commençais à sentir ma limite. J'avais peur de plafonner», dit-elle dès le début du film.

Le coiffeur Alvaro a pour sa part connu Corno à ses débuts, alors qu'elle avait un studio à Montréal, sur le boulevard Saint-Laurent.

«Ce sont 35 ans d'amitié qui m'ont beaucoup aidé. On partageait tellement de choses, elle me stimulait», dit-il.

Le Devoir

## LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 1265, rue Berri, 8<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H2L 4X4 ☎ Berri-UQAM Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h Renseignements et administration : 514 985-3333



Le Devoir sur ledevoir.com



sur Facebook et sur Twitter

## La rédaction

Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541  
Par courriel redaction@ledevoir.com  
Par télécopieur 514 985-3360

## Publicité

Au téléphone 514 985-3399  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305  
Par télécopieur 514 985-3390

## Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3344  
Par courriel avisdev@ledevoir.com  
Par télécopieur 514 985-3340

## Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322  
Par télécopieur 514 985-3340

## Abonnements (lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30)

Au téléphone 514 985-3355  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559  
Par courriel abonnements@ledevoir.com  
Par télécopieur 514 985-5967

## Agenda culturel

Par courriel agenda@ledevoir.com